



**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS  
S.A.**

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL  
31 OCTOBRE 2015**

# SOMMAIRE

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL	3
RAPPORT UNIQUE DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	4
COMPTES CONSOLIDES	43
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	82
COMPTES SOCIAUX	85
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	101
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES	104

## **DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Paris, le 29 février 2016

**Carlos UBACH**  
**Directeur Général Délégué**

---

**LE RAPPORT UNIQUE DE GESTION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET  
EXTRAORDINAIRE DU 14 AVRIL 2016**

---

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire Annuelle et Extraordinaire) en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

## COMPTES SOCIAUX

Les comptes annuels soumis à votre approbation ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que pour l'exercice précédent.

### I. FAITS MARQUANTS

#### 1.1. Poursuite du Plan de continuation

Le 21 juillet 2015, la société s'est acquittée de la quatrième annuité prévue au plan. La direction reste confiante dans la capacité de la société à continuer à mettre en œuvre les actions nécessaires au respect des modalités du plan.

#### 1.2. Demande d'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire de la société CECPAS

Suite à la décision de rejet par la Chambre Commerciale de la Cour de Cassation en date du 5 mai 2015 du pourvoi contre la Société TAHOE entérinant un passif de 3 150 K€, la société CECPAS qui exploite le casino de Collioure a demandé en date du 1er juillet 2015 au Tribunal de Commerce de Perpignan d'étendre sa procédure de sauvegarde en règlement judiciaire afin de donner à la société le temps de renégocier avec ses créanciers.

Par un jugement du 1er septembre 2015, ce même tribunal, au regard des capacités financières suffisantes du casino pour lui permettre de poursuivre son activité et de préparer un plan de redressement, a autorisé la poursuite de la période d'observation jusqu'au 1er janvier 2016.

En date du 16 décembre 2015, la période d'observation a été prolongée jusqu'au 1er juillet 2016.

La Société Française de Casinos a tiré toute les conséquences dans ses comptes de cette situation ; les titres et le compte courant de la société CECPAS sont provisionnés à 100%. Il est précisé que la société n'a pas octroyé de garantie, d'aval ou de caution à la société CECPAS.

### II. ACTIVITE DE LA SOCIETE - AFFECTATION

#### 2.1. Examen des comptes de bilan

Nous allons maintenant vous présenter les principaux postes de l'actif et du passif au 31 octobre 2015 :

(en K€)	31.10.2015	31.10.2014
Immobilisations corporelles & incorporelles	16.080	16.094
Créances	1.711	2.843
<b>Capitaux propres</b>	<b>13.697</b>	<b>16.038</b>
Dettes fournisseurs	628	836
Dettes fiscales et sociales	246	268
Autres dettes (Passif)	5.781	6.463
Total du bilan à la clôture	27.299	29.856

## 2.2. Examen du chiffre d'affaires et des résultats

(en K€)	31.10.2015	31.10.2014
Paris – Passage des Princes	-	1.423
Partenaires	-	250
Autres	322	70
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>322</b>	<b>1.743</b>
Autres achats et charges externes	850	1.887
Impôts & taxes	10	41
Traitements et salaires	271	514
Cotisations sociales et avantages sociaux	114	264
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(977)</b>	<b>(1.374)</b>
Résultat financier	(1.987)	498
Résultat exceptionnel	24	2.262
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(2.341)</b>	<b>1.805</b>

**LE RESULTAT D'EXPLOITATION**, après dotations aux amortissements sur immobilisations à hauteur de 22 K€ et dotations aux provisions sur actif circulant pour un montant de 25 K€, est négatif à hauteur de (977) K€, contre un résultat négatif de (1.374) K€ pour l'exercice précédent.

**LE RESULTAT FINANCIER** est négatif à hauteur de (1.987) K€, contre un résultat positif de 498 K€ au 31 octobre 2014.

Il est essentiellement composé :

- de produits de participations de 34 K€ constitués par les intérêts produits par les comptes courants de nos filiales,
- de la dépréciation des titres de la société SIHCT pour 1.329 K€,
- de la dépréciation du compte courant de la société CECPAS casino de COLLIOURE pour 670 K€.

**LE RESULTAT EXCEPTIONNEL** est positif à hauteur de 24 K€, contre un résultat positif de 2.262K€ au 31 octobre 2014.

Après comptabilisation d'un produit d'impôt sur les bénéfices de 603 K€, **LE RESULTAT NET** de l'exercice clos le 31 octobre 2015 est une perte de 2.341 K€ contre un bénéfice de 1.805 K€ au 31 octobre 2014.

## 2.3. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 2.341.344 € que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

- réaffectation de 90.242 € au compte « réserve légale » pour régularisation de l'affectation du résultat n-1 affecté en totalité au compte « Report à Nouveau, et ce par prélèvement sur le report à nouveau qui passerait ainsi de 2.005.863 € à 1.915.621 €
- le résultat déficitaire de l'exercice de (2.341.344) € au compte « Report à Nouveau » qui passe ainsi de 1.915.621 € positif à 425.723 € négatif.

## **2.4. Rappel des dividendes antérieurement distribués**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois derniers exercices, ont été les suivantes :

Exercice social	Dividendes/action	Avoir fiscal/action	Dividendes éligibles à l'abattement de 40%
2013/2014	NEANT	NEANT	NEANT
2012/2013	NEANT	NEANT	NEANT
2011/2012	NEANT	NEANT	NEANT

## **2.5. Tableau des résultats**

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

## **2.6. Informations sur les délais de paiement**

Conformément aux dispositions des articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce, vous trouverez ci-joint, un tableau récapitulatif du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, décomposé par dates d'échéance :

(en K€)	31.10.2015	31.10.2014
Solde des dettes à l'égard des fournisseurs	628	836
Décomposition selon les dates d'échéances :		
- Dettes à échoir entre 0 et 30 jours	107	142
- Dettes à échoir entre 30 et 60 jours	157	209
- Dettes à échoir à plus de 60 jours	364	485
- Dettes échues		

## **2.7. Endettement financier net**

La situation financière de la Société au 31 octobre 2015 fait ressortir un taux d'endettement de 31,85% par rapport aux capitaux propres (4.363 K€/13.697 K€).

L'endettement financier net est calculé comme suit :

- passif inscrit dans le cadre du plan de continuation à hauteur de 5.781 K€,
- duquel est déduit le montant des disponibilités de 1.418 K€.

Le passif de SFC se décompose ainsi :

	31.10.2015			
	07/2016	07/2017	07/2018	07/2019
Passif de la Société Française de Casinos				
Dettes fiscales et sociales	2	2	3	3
Dettes fournisseurs	53	102	170	386
Dette Partouche	427	534	890	890
Dette obligataire	265	331	552	552
Autres dettes	96	120	201	201
Passif déclaré au titre du plan d'apurement	843	1 090	1 816	2 032

## **2.8. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

### **2.8.1 Acquisition de 3 nouveaux casinos**

Société Française de Casinos annonce avoir signé le 18 décembre 2015 un protocole d'accord en vue de l'acquisition de 100% du capital du casino de Chamonix. Le Groupe annonce également une prise de participation de 49% au capital d'une filiale nouvellement créée, dénommée « Société Franco-Belge de Casinos » et détenue pour le solde (51%) par le Groupe de casinos belge Circus, dédiée à l'acquisition de 100% du capital des casinos de Leucate et Briançon.

Cette opération s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement de Société Française de Casinos visant à s'imposer comme un acteur de référence du marché des casinos en France en se recentrant sur son cœur de métier, le gaming, contribuant ainsi à renforcer l'attractivité de ses établissements.

Au cours de leur dernier exercice, les trois établissements ont généré un chiffre d'affaires net de prélèvements de 6.5 M€ (2.15 M€ réalisés par le casino de Chamonix, 2.2 M€ réalisés par le casino de Leucate, et 2.15 M€ par le casino de Briançon).

### **2.9. Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS poursuivra son développement externe par l'acquisition de nouveaux établissements.

### **2.10. Activités en matière de recherche et développement**

Notre Société n'a pas d'activité de recherche et de développement.

## **III. FILIALES ET PARTICIPATIONS**

### **3.1. Activité des filiales et participations**

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

### **3.2. Prises de participation ou prises de contrôle**

Notre Société n'a pris, au cours de l'exercice écoulé, aucune participation dans le capital social d'une autre société.

### **3.3. Participation des salariés au capital**

Au 31 octobre 2015, la société n'a pas de personnel salarié actionnaire.

## IV. LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LEUR REMUNERATION

### 4.1. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux (Art. L.225-102-1 al. 4 du Code de Commerce)

**Pascal PESSIOT**, Président du Conseil d'Administration, Administrateur coopté par le Conseil d'Administration du 24 mai 2011. Cette cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 27 octobre 2011. Renouvelé le 18 avril 2013, son mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2015. Il détient 200 actions.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 octobre 2015 :

Président de FINKA (SAS),

Gérant de VIEUX PUTEAUX (SNC), de COM CENTER (SCI), Gérant-Associé de FRAMELIRIS (SNC), elle-même gérante de la SOCIETE FRANÇAISE D'EXPLOITATION DE NAVIRES DE PLAISANCE (SNC), et de FINANCIERE AGDE LOISIRS (SNC),

Représentant permanent de la Société SFC au sein du Conseil d'Administration de 200% POKER, de SOCIETE DES EAUX MINERALES ET DES ETABLISSEMENTS THERMAUX DE CHATEL GUYON - SEMCG (SA) et de CECPAS CASINO DE COLLIOURE (SAS).

Autres fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours de l'exercice :

Néant.

**Maurice BIR**, Administrateur nommé par l'Assemblée Générale du 30 janvier 2009. Renouvelé le 18 avril 2013, son mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2015. Il détient 50 actions.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 octobre 2015 :

Administrateur de SOCIETE DES EAUX MINERALES ET DES ETABLISSEMENTS THERMAUX DE CHATEL GUYON - SEMCG (SA), de 200% POKER (SA),

Président de KEUR HOLDING (SAS),

Gérant d'ALBARINO PASSY (SNC), de REPUBLIQUE INVESTISSEMENTS (SCI), de SANDY PLAGE (SARL) et de BIR INVEST (SCI),

Autres fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours de l'exercice :

Néant.

**VERNEUIL PARTICIPATIONS**, Administrateur coopté par le Conseil d'Administration du 26 novembre 2010. L'Assemblée Générale du 26 avril 2011 a ratifié cette cooptation. Renouvelé le 18 avril 2013, son mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2015. VERNEUIL PARTICIPATIONS détient 994.065 actions de SFC.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 octobre 2015 par Monsieur André MSIKA, représentant permanent de VERNEUIL PARTICIPATIONS au sein du Conseil de SFC :

Gérant de PATRIMOINE ET FORETS DE FRANCE (SARL), d'AAM CONSEILS ET PARTICIPATIONS (SARL),

Administrateur de DUC (SA), de SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE PARISIENNE DE LA PERLE ET DES PIERRES PRECIEUSES, de VERNEUIL PARTICIPATIONS (SA), de 200% POKER,

Membre du Conseil de Surveillance d'INTERPIERRE.

Autres fonctions exercées par Monsieur André MSIKA dans d'autres sociétés au cours de l'exercice :

Néant.

**Daniel REYNE**, Administrateur coopté par le Conseil d'Administration du 24 mai 2011. Cette cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 27 octobre 2011. Renouvelé le 18 avril

2013, son mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2015. Il détient 1 action.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 octobre 2015 :

Directeur Général Délégué et Administrateur du CASINO DE GRUISSAN (SAS),  
Administrateur de SOCIETE DU CASINO DE PORT LA NOUVELLE (SAS) et de CECPAS CASINO DE COLLIOURE (SAS).

Autres fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours de l'exercice :

Néant.

**Isabelle BERNARD DELORE**, Administrateur coopté par le Conseil d'Administrateur du 14 février 2012. Cette cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 12 avril 2012. Renouvelé le 18 avril 2013, son mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2015. Elle détient 20 actions.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 octobre 2015 :

Administrateur et Président Directeur Général de VERNEUIL PARTICIPATIONS (SA),  
Administrateur de DUC (SA),  
Gérante de POMPES FUNEBRES PAROCHE BERNARD.

Autres fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours de l'exercice :

Néant.

**Carlos UBACH**, Directeur Général, Administrateur coopté par le Conseil d'Administration du 14 février 2012. Cette cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 12 avril 2012. Renouvelé le 18 avril 2013, son mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2015. Il détient 60 actions.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés à la date du 31 octobre 2015 :

Représentant permanent de SFC dans le Conseil d'Administration des sociétés :  
SOCIETE DU CASINO DE PORT LA NOUVELLE (SAS), CASINO DE GRUISSAN (SAS) et de CHATELCASINO (SAS),  
Président Directeur Général de 200% POKER (SA)  
Président de SOCIETE DES EAUX MINERALES ET DES ETABLISSEMENTS THERMAUX DE CHATELGUYON (SA) et de CECPAS CASINO DE COLLIOURE (SAS)  
Gérant de COMPAGNIE THERMALE (SARL), SOCIETE IMMOBILIERE HOTELIERE DE CONGRES ET DE THERMALISME (SARL)

Autres fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours de l'exercice :

Néant.

#### **4.2. Rémunérations des mandataires (art. L.225-102-1 du Code de Commerce)**

La rémunération brute des dirigeants s'est élevée, pour l'exercice 2015, à un total de 75 K€ au titre du mandat détenu.

Aucune politique d'intéressement du personnel n'a été mise en place.

Au titre de l'exercice 2015, les rémunérations des organes d'administration s'établissent comme suit :

	31.10.2015			31.10.2014		
	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total
Jetons de présence	10	2	12	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	56	18	74
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>56</b>	<b>18</b>	<b>74</b>

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé aux dirigeants.

## **V. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225 38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé. Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

## **VI. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE**

### **6.1. Situation des mandats des Administrateurs**

Les mandats des Administrateurs suivants arrivent à expiration à l'occasion de la présente assemblée générale. Ils seront à renouveler :

- Monsieur Pascal PESSIOT
- Monsieur Maurice BIR
- Verneuil Participations, représentée par Monsieur André MSIKA
- Monsieur Daniel REYNE
- Madame Isabelle BERNARD-DELORE
- Monsieur Carlos UBACH

### **6.2. Situation du mandat des Commissaires aux comptes**

Nous vous rappelons que les mandats des Commissaires aux Comptes ne sont pas arrivés à expiration.

### **6.3. Auto-contrôle**

Les sociétés que nous contrôlons ne détiennent aucune participation dans notre Société.

### **6.4. Rachat par la Société de ses propres actions**

Au cours de l'exercice, SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS n'a pas acquis ni vendu d'actions.

## **VII.- DELEGATION EN COURS**

Par autorisations accordées lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 16 avril 2015, le conseil d'administration dispose du pouvoir :

i) d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par voie d'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital de la société ou à des titres de créances ou par l'emploi conjoint de ces procédés régis par les articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances. Ces valeurs mobilières pourront revêtir la forme de titres subordonnés, à durée déterminée ou non, et pourront être émises soit en euros, soit en devises ou unités monétaires établies par référence à plusieurs devises,

ii) dans la limite d'un montant maximal de 15 millions d'euros de nominal, compte non tenu du nominal des titres à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société.

iii) d'augmenter, dans les trente jours de la clôture de la souscription lorsque la Société constatera une demande excédentaire, le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription et dans la limite de 15% du montant de l'émission initiale.

## VIII. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même Code.

## COMPTES CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2015, le périmètre de consolidation du Groupe SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS comprenait les sociétés suivantes :

	Secteur d'activité	Siège	Rcs	Pourcentage d'intérêt et de contrôle	
				31.10.2015	31.10.2014
Société Française de casinos	Jeux	Paris	393 010 467	Société consolidante	
Casino de Gruissan	Casinos	Gruissan	305 322 042	100,00%	99,95%
Châtel Casino	Casinos	Châtelguyon	391 605 987	99,91%	99,91%
Société du Casino de Port-la-Nouvelle	Casinos	Port-la-Nouvelle	407 654 094	100,00%	100,00%
Cecpas Casino de Collioure	Casinos	Collioure	382 014 645	100,00%	100,00%
200% Poker	Autres	Paris	522 208 933	63,50%	63,50%
Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Châtelguyon	Autres	Châtelguyon	395 780 380	46,48%	94,85%
Compagnie Thermale de Châtelguyon	Autres	Châtelguyon	395 780 364	46,48%	91,72%
Société Immobilière Hôtelière de Congrès et de Thermalisme	Autres	Paris	347 497 844	100,00%	97,55%
Sci Foncière des Grands Hôtels	Autres	Châtelguyon	342 241 791	Fusionnée dans SEMCG (1)	
Sci du Centre d'animation Le Phoebus	Autres	Gruissan	307 605 022	Fusionnée dans SIHCT (1)	

- (1) Il est rappelé que les patrimoines de SCI Foncière des Grands Hôtels et SCI du Centre d'Animation Le Phoebus ont été transférés respectivement à la Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Châtelguyon (SEMCG) et à la Société Immobilière Hôtelière de Congrès et de Thermalisme (SIHCT) Cf. point 6 des « Faits caractéristiques de la période ».

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

## I. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

### 1.1. Demande d'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire de la société CEPAS - Hypothèses envisagées pour sortir de la procédure en cours et présentation des conséquences financières et comptables estimées

Suite à la décision de rejet par la Chambre Commerciale de la Cour de Cassation en date du 5 mai 2015 du pourvoi contre la Société TAHOE entérinant un passif de 3 150 K€, la société CEPAS qui exploite le casino de Collioure a demandé en date du 1er juillet 2015 au Tribunal

de Commerce de Perpignan d'étendre sa procédure de sauvegarde en règlement judiciaire afin de donner à la société le temps de renégocier avec ses créanciers.

Par un jugement du 1er septembre 2015, ce même tribunal, au regard des capacités financières suffisantes du casino pour lui permettre de poursuivre son activité et de préparer un plan de redressement, a autorisé la poursuite de la période d'observation jusqu'au 1er janvier 2016.

En date du 16 décembre 2015, la période d'observation a été prolongée jusqu'au 1er juillet 2016. L'indice de perte de valeur relevé sur l'Unité Génératrice de Trésorerie du casino de Collioure au 30 avril 2015 est maintenu. En effet, outre l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire, le Produit brut des jeux et l'Ebitda ont baissés respectivement de 24% et 116%. Le groupe considère qu'une baisse supérieure à 15% et 30% respectivement d'un de ces deux indicateurs constitue un indice de perte de valeur.

Néanmoins, au regard de la situation difficile de la société CECPAS et dans l'attente de l'établissement d'un plan de redressement, le groupe considère ne pas être en mesure d'estimer de manière fiable la valeur recouvrable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie (UGT Collioure) et la juste valeur des passifs gelés au titre de la procédure de redressement judiciaire.

La contribution du casino au bilan consolidé est la suivante :

Etat de situation financière en K€	31.10.15	Etat de situation financière en K€	31.10.15	31.10.14	Var	%
Ecarts d'acquisition	1880	Capitaux propres part du groupe	-924	-657	-267	41%
Actifs non courants	1909	Participations ne donnant pas le contrôle	0	0	0	
Actifs courants	165	Capitaux propres	-924	-657	-267	41%
Trésorerie	354	Passifs gelés (non courants)	3753	2744	1009	37%
Compte de liaison IG	23	Autres passifs non courants	0	352	-352	-100%
<b>Total de l'actif</b>	<b>4331</b>	Passifs courants	683	1142	-459	-40%
		Compte de liaison IG	717	659	58	9%
		Compte de liaison Titres	102	102	0	0%
		<b>Total du passif</b>	<b>4331</b>	<b>4342</b>	<b>-11</b>	<b>0%</b>

La contribution de l'UGT Collioure au résultat consolidé est la suivante :

Contribution Collioure au résultat consolidé	31.10.15	31.10.14	Var	%
Chiffre d'affaires avant prélèvements	2078	2678	-600	-22%
Prélèvements	-540	-844	304	-36%
Chiffre d'affaires	1538	1834	-296	-16%
Autres produits opérationnels	16	17	-1	-6%
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>1554</b>	<b>1851</b>	<b>-297</b>	<b>-16%</b>
Achats consommés	-67	-66	-1	2%
Charges externes	-553	-510	-43	8%
Charges de personnel	-797	-993	196	-20%
Impôts	-65	-72	7	-10%
Dotations nettes aux amortissements et provisions	-201	-398	197	-49%
Autres charges (transfert de charges)	-107	13	-120	NS
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>-236</b>	<b>-175</b>	<b>-61</b>	<b>35%</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	-1	41	-42	-102%
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-237</b>	<b>-134</b>	<b>-103</b>	<b>77%</b>
Résultat financier	-2	-45	43	-96%
Produit d'impôt (impôt) sur les sociétés	-3	1	-4	NS
<b>Résultat net</b>	<b>-242</b>	<b>-178</b>	<b>-64</b>	<b>36%</b>

Le Groupe estime que 3 scénarios de sortie peuvent être envisagés :

- 1-Liquidation judiciaire :

Dans ce scénario le Tribunal de Commerce de Perpignan convertirait la procédure de redressement judiciaire en liquidation judiciaire. Cette décision entrainerait la perte de contrôle du groupe sur le casino de Collioure et la déconsolidation des comptes du casino de Collioure dans les comptes consolidés du Groupe SFC.

L'impact dans les comptes du groupe serait une sortie des actifs et des passifs du casino soit un profit de déconsolidation de 924 K€ compensé par la perte des comptes courants et créances détenus par le groupe sur le casino (694 K€ en valeur nette) et des titres pour 102 K€, soit un impact net total de +128 K€. Aucune société du groupe n'a pris d'engagement au profit du casino de Collioure, et à notre avis le groupe n'aurait dans ce scénario pas à subir de conséquence autre que celles chiffrées ci-dessus.

- 2-Rachat des 2 principales créances pour un prix décoté puis étalement du passif résiduel sur 10 ans dans le cadre d'un plan de redressement :

Ce deuxième scénario consisterait à obtenir par négociation avec les principaux créanciers du casino de Collioure un accord permettant une réduction significative du passif via le rachat à un prix estimé à 300 K€ des 2 principales créances grevant le passif du casino (1.905 K€ en valeur nominale). La Société Française de Casinos convertirait également en capital son compte courant. Le passif du casino serait alors ramené à environ 2 M€ et un plan de redressement sur 10 ans avec des échéances progressives serait présenté au Tribunal au terme de la période d'observation.

Ainsi, et sous réserve de la validation par le TC du plan de redressement, le groupe serait en mesure de déterminer la valeur des actifs de l'UGT Collioure en application de la norme IAS36.

Il convient de noter que ce scénario n'est pas suffisamment avancé pour permettre un accord dans les prochaines semaines.

- 3-Plan de redressement incluant une proposition de rachat de toutes les créances pour un prix décoté ou un étalement sur 10 ans :

Dans le troisième scénario, le Groupe proposerait un rachat des différentes créances à hauteur de 25% de leur valeur nominale. Dans l'hypothèse où 50% des créanciers accepteraient cette proposition, le passif serait ainsi ramené à environ 2 M€. Le compte courant SFC de 670 K€ serait également capitalisé. Le casino proposerait alors un plan de redressement sur 10 ans avec des échéances progressives au Tribunal de commerce.

Ainsi, et sous réserve de la validation par le TC du plan de redressement, le groupe serait en mesure de déterminer la valeur des actifs de l'UGT Collioure en application de la norme IAS36.

Ce scénario ne sera engagé, dans le cadre d'un processus encadré par le Tribunal, qu'après échec de la réalisation du scénario 2.

La prochaine audience a été fixée au 22 juin 2016 par le Tribunal de Commerce. Ce dernier peut, avec l'autorisation du procureur de la République, prolonger la période d'observation au maximum jusqu'à la fin du mois de décembre 2016. La situation sera donc clarifiée au plus tard lors de l'arrêté des comptes du groupe SFC au 31 octobre 2016.

## **1.2. Renouvellement de l'autorisation d'exploitation des jeux sur le casino de Collioure**

En date du 28 janvier 2015, l'autorisation d'exploiter les jeux a été renouvelée sur le Casino de Collioure pour une durée de 3 ans à compter du 1er février 2015 pour prendre fin le 5 février 2018. Se référer à la note ci-dessus pour plus d'information sur cette filiale.

## **1.3. Dépôt d'une proposition de modification du plan de redressement de Société Française de Casinos**

En date du 21 avril 2015, la Société Française de Casinos a déposé une demande de modification de son plan d'apurement auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Paris qui comprend les propositions novatoires suivantes :

- Option 1 : Règlement immédiat, pour solde de tout compte de 30% du passif restant dû compte tenu des annuités versées depuis le 21 juillet 2011 ;
- Option 2 : Prorogation du plan de continuation pour une durée supplémentaire d'un an en intercalant simplement une annuité supplémentaire de 5% du passif, déduite de l'avant dernière échéance. Les prochaines annuités seraient donc les suivantes : 5% - 8% - 12% - 15% - 20% - 25% (au lieu de 8% - 12% - 15% - 25% - 25%).

Compte tenu du pourcentage de créanciers ayant répondu ou accepté l'option 1, le Tribunal a déclaré prématurée la proposition de modification du plan de continuation de la Société Française de Casinos en date du 24 juin 2015.

Le Tribunal a invité la Société Française de Casinos à déposer une nouvelle demande dans 6 mois à un an.

## **1.4. Renouvellement de l'autorisation d'exploitation des jeux sur le casino de Port-la-Nouvelle**

En date du 25 septembre 2015, l'autorisation d'exploiter les jeux a été renouvelée sur le Casino de Port-la-Nouvelle pour une durée de 2 ans à compter du 1er novembre 2015 pour prendre fin le 31 octobre 2017.

## **1.5. Renouvellement de l'autorisation d'exploitation des jeux sur le casino de Châtel-Guyon**

En date du 25 septembre 2015, l'autorisation d'exploiter les jeux a été renouvelée sur le Casino de Châtel-Guyon pour une durée de 5 ans à compter du 1er novembre 2015 pour prendre fin le 31 octobre 2020.

## **1.6. Transmissions universelles de patrimoines intervenues sur l'exercice**

Il est rappelé qu'aux termes d'une délibération en date du 17 septembre 2014, le Conseil d'Administration de la SA Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Châtelguyon a approuvé la dissolution sans liquidation de la SCI Foncières des Grands Hôtels dans les conditions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil.

Le patrimoine de la SCI Foncières des Grands Hôtels a ainsi été universellement transféré à son associé unique à effet du 4 novembre 2014.

Aux termes d'une délibération en date du 11 septembre 2015, les associés de la SOCIETE IMMOBILIERE DE CONGRES ET DE THERMALISME-SIHCT ont approuvé la dissolution

sans liquidation de la Société « SCI du Centre d'Animation Le Phoebus » dans les conditions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil.

Le patrimoine de la Société «SCI du Centre d'Animation Le Phoebus» a ainsi été universellement transféré à son associé unique à effet du 24 octobre 2015.

### **1.7. Ouverture d'un nouveau partenariat « jeux virtuels » avec le casino de Collioure**

Le 1er novembre 2014, Société Française de Casinos a signé un nouveau contrat de partenariat avec le casino de Collioure, dans les Pyrénées Orientales.

### **1.8. Société Française de Casinos cède 19 737 actions SEMCG à FRAMELIRIS**

En date du 7 octobre 2015, Société Française de Casinos a cédé 19 737 actions de la Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Châtelguyon - SEMCG à la SNC Frameliris.

Cette cession a été autorisée au préalable par le Conseil d'Administration du 23 juillet 2015.

Un pacte d'actionnaire permet à SFC de conserver la gestion et le contrôle de la Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Châtelguyon - SEMCG qui reste consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés au 31 octobre 2015.

## **II. ACTIVITE DU GROUPE**

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2015 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

**LE CHIFFRE D'AFFAIRES** de l'exercice clos le 31 octobre 2015 s'élève à 18.179 K€ et le produit des activités ordinaires à 12.434 K€.

<i>(en K€)</i>	<b>31.10.2015</b>	<b>31.10.2014</b>
<b>Répartition par activité :</b>		
Casinos	18.179	18.600
Autres	-	3
<b>Total</b>	18.179	18.603

**LE RESULTAT OPERATIONNEL COURANT** de l'exercice clos le 31 octobre 2015 s'élève à 664 K€. La contribution de chaque activité à ce résultat est la suivante :

<i>(en K€)</i>	<b>31.10.2015</b>	<b>31.10.2014</b>
<b>Résultat opérationnel courant :</b>		
Casinos	1.765	1.135
Holding	(1.101)	(1.037)
<b>Total</b>	664	98

**L'EBITDA** de l'exercice clos le 31 octobre 2015 s'élève à 1.681 K€. La contribution de chaque activité à ce résultat est la suivante :

<i>(en K€)</i>	<b>31.10.2015</b>	<b>31.10.2014</b>
<b>EBITDA :</b>		
Casinos	2.760	2.273
Holding	(1.079)	(979)
<b>Total</b>	1.681	1.294

**LE RESULTAT OPERATIONNEL** de l'exercice 2014-2015 s'élève à 757 K€. La contribution de chaque activité à ce résultat est la suivante :

<i>(en K€)</i>	<b>31.10.2015</b>	<b>31.10.2014</b>
<b>Résultat opérationnel :</b>		
Casinos	1.858	1.193
Holding	(1.101)	(1.062)
<b>Total</b>	<b>757</b>	<b>131</b>

**LE RESULTAT NET** au 31 octobre 2015 est de 545 K€. La contribution de chaque activité à ce résultat est la suivante :

<i>(en K€)</i>	<b>31.10.2015</b>	<b>31.10.2014</b>
<b>Résultat net :</b>		
Casinos	1.248	724
Holding	(731)	(890)
Jeux virtuels	28	1.509
<b>Total</b>	<b>545</b>	<b>1.343</b>

### **2.1. Activité Casinos**

La répartition du chiffre d'affaires des casinos s'établit ainsi :

<i>(en K€)</i>	<b>31.10.2015</b>	<b>31.10.2014</b>
Produit Brut des Jeux	15.049	15.466
Prélèvements	(5.887)	(6.443)
Produit Net des Jeux	9.162	9.023
Hors-Jeux	3.130	3.134
<b>Total</b>	<b>18.179</b>	<b>18.600</b>

La fréquentation dans les casinos est en baisse de 2,37% sur l'exercice 2015.

Le produit des activités ordinaires s'est élevé à 12.434 K€ et l'exercice se traduit par un résultat net de 1.248 K€ :

<i>(en K€)</i>	<b>31.10.2015</b>	<b>31.10.2014</b>
Produit des activités ordinaires	12.434	12.219
Résultat opérationnel courant	1.765	1.135
Résultat opérationnel	1.858	1.193
Résultat net	1.248	724

Le bilan IFRS simplifié de ce secteur d'activité au 31 octobre 2015 se présente comme suit :

<i>(en K€)</i>	<b>31.10.2015</b>	<b>31.10.2014</b>
Actifs non courants	27.689	27.280
dont goodwill	21.559	21.559
dont immobilisations incorporelles	115	116
Actifs courants	599	486
dont stocks et en-cours	163	157
<b>ACTIF</b>	<b>28.288</b>	<b>27.766</b>
Capitaux investis (*)	23.775	22.856
Passifs non courants	628	907
Passifs courants	3.886	4.003
dont - fournisseurs et comptes rattachés	635	971
- dettes fiscales et sociales	1.993	2.070
<b>PASSIF</b>	<b>28.288</b>	<b>27.766</b>

(\*) Les « capitaux investis » correspondent à la quote-part, pour l'activité casinos, des capitaux propres part du Groupe auxquels s'ajoute l'endettement financier net.

## **2.2. Activité Holding**

Ce secteur d'activité correspond aux prestations fournies par la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS qui, consistent en l'animation et la gestion du Groupe de sociétés de casinos, restaurants, hôtels et sociétés immobilières en France qu'à l'étranger.

Le produit des activités ordinaires s'est élevé à 0 K€ et l'exercice se traduit par un résultat net de (703) K€ :

<i>(en K€)</i>	<b>31.10.2015</b>	<b>31.10.2014</b>
Produit des activités ordinaires	-	3
Résultat opérationnel courant	(1.101)	(1.037)
Résultat opérationnel	(1.101)	(1.062)
Résultat net	(703)	(890)

Le bilan IFRS simplifié de ce secteur d'activité au 31 octobre 2015 se présente comme suit :

<i>(en K€)</i>	<b>31.10.2015</b>	<b>31.10.2014</b>
Actifs non courants	135	1.215
Actifs courants	1.077	972
<i>dont autres actifs courants</i>	391	519
<b>ACTIF</b>	<b>1.212</b>	<b>2.187</b>
Capitaux investis (*)	(18)	628
Passifs non courants	3	78
Passifs courants	1.227	1.482
<i>dont - fournisseurs et comptes rattachés</i>	653	857
<i>- dettes fiscales et sociales</i>	246	269
<b>PASSIF</b>	<b>1.212</b>	<b>2.187</b>

(\*) Les « capitaux investis » correspondent à la quote-part, pour l'activité holding, des capitaux propres part du Groupe auxquels s'ajoute l'endettement financier net.

## **2.3. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Voir note 2.8 de la présentation des comptes sociaux.

## **2.4. Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

Le groupe poursuit ces études et négociations de reprises de casinos.

## **III. RISQUES**

### **3.1. Risques liés à l'environnement économique général**

Le Groupe est présent principalement sur le marché des casinos et de leurs activités périphériques (hôtels et restaurants).

Ce marché est dépendant d'un certain nombre de facteurs, dont les changements comportementaux (en raison de facteurs économiques et socioculturels) et les évolutions de la conjoncture économique.

Les casinos et leurs activités périphériques (hôtel, restaurants) sont plus particulièrement sensibles aux déplacements saisonniers et par voie de conséquence aux aléas climatiques et à la conjoncture touristique.

Après une diminution constante, les jeux de table ne représentent plus qu'une part marginale du produit brut des jeux du Groupe pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, cette désaffection de la clientèle n'ayant été que très partiellement compensée par la Roulette Anglaise Electronique et le Poker.

### **3.2. Risques concurrentiels**

Le Groupe subit la concurrence d'autres sociétés dont certaines peuvent disposer de ressources financières, humaines et technologiques supérieures aux siennes.

Pour les casinos, la concurrence que subit le Groupe est active et se compose d'une concurrence d'offres proposant des jeux à caractère ludique en contrepartie d'un gain (tels que la Française des Jeux et les courses hippiques), d'une concurrence de destination (tels que Monaco et Las Vegas) et, en ce qui concerne le Groupe, d'une concurrence d'établissements dans la mesure où la clientèle des machines à sous est principalement locale.

Ainsi, le Groupe considère que le casino de Gruissan est en concurrence avec les casinos de Valras-Plage (Groupe Tranchant), situé dans l'Hérault, et de Port la Nouvelle (exploité par le Groupe) et, dans une moindre mesure, avec les casinos d'Alet-les-Bains (Groupe Omnium) et du Cap d'Agde (FFR).

Le Groupe considère que le casino de Châtel Guyon est en concurrence avec les casinos de Royat (Groupe Partouche) et, dans une moindre mesure, avec ceux de Nérès-les Bains (Groupe Tranchant) et Vichy (Groupe Partouche).

Le Groupe considère que le casino de Port-la-Nouvelle est en concurrence avec le casino de Port Leucate (exploité par le Groupe depuis le 29/01/16) et le casino de Gruissan (exploité par le Groupe).

Le Groupe considère que le casino de Collioure est en concurrence avec les casinos d'Argelès (Groupe Joa), du Boulou (Groupe Joa), de Canet Plage (Groupe Joa), d'Amélie-les-Bains (Indépendant) et de Saint Cyprien (Groupe Joa).

De plus, plus particulièrement pour les casinos, le Groupe risque de subir l'impact de nouvelles technologies ou manières de jouer, tels que le Poker en ligne et les paris hippiques et sportifs en ligne sur internet autorisés en France par la loi du 12 mai 2010. L'impact de cette nouvelle concurrence est pour le moment difficilement quantifiable mais ne semble pas être significatif sur la fréquentation des casinos du Groupe.

Un accroissement de ces différentes formes de concurrence pourrait avoir à terme un effet défavorable sur la fréquentation des casinos du Groupe.

### **3.3. Risques liés aux activités du Groupe**

#### **Risque lié au marché des actions de la Société**

En raison du faible flottant, le marché des actions de la Société n'est pas liquide et il n'est pas possible de garantir qu'un marché liquide se développera ; dans une telle hypothèse, la liquidité et le cours des actions de la Société pourraient en être négativement affectés.

## Risques liés aux contrats de délégation du service public d'exploitation de casinos et des autorisations de jeux (casinos)

Le Groupe exploite ses casinos dans un environnement très réglementé.

L'implantation d'un casino fait l'objet d'une convention de délégation de service public d'une durée maximum de 18 années entre la commune et la société exploitant le casino sur la base d'un cahier des charges et à l'issue d'un appel d'offres initié par la commune d'implantation en application de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993, dite « loi Sapin ».

L'exploitant du casino doit également obtenir une autorisation d'exploitation de jeux délivrée par le Ministre de l'Intérieur après avis consultatif de la Commission Supérieure des Jeux sur remise d'un dossier contenant notamment une enquête approfondie des Renseignements Généraux.

L'autorisation de jeux prend la forme d'un arrêté qui fixe le nombre de machines à sous et de jeux de table (roulette, boule, black jack, etc.) que le casino peut exploiter.

L'autorisation est d'une durée maximale de cinq années et elle est assortie de mesures de surveillance et de contrôle.

Le tableau ci-dessous présente pour les casinos exploités par le Groupe les dates de fin de la délégation et de renouvellement de l'autorisation de jeux.

Commune	Société	Date de fin de la délégation de service public	Date de renouvellement de l'autorisation de jeux
Châtel Guyon	Chatel Casino	31 octobre 2021	31 octobre 2020
Gruissan	Casino de Gruissan	28 février 2017	28 février 2017
Port La Nouvelle	Société du Casino de Port la Nouvelle	23 novembre 2022	31 octobre 2017
Collioure	Cecpas Casino de Collioure	5 février 2018	5 février 2018

Les casinos exploités par le Groupe sont donc soumis à l'aléa du non-renouvellement à l'échéance de ces délégations et autorisations, même si jusqu'à ce jour les renouvellements ont été accordés.

Par ailleurs, le respect par les communes d'exploitation de la procédure d'appel d'offres, introduite par la loi Sapin, lors du renouvellement des contrats de délégation de service public, pourrait entraîner des dépenses supplémentaires pour le Groupe lors de ces renouvellements et affecter négativement ses résultats.

Les cahiers des charges relatifs aux délégations de service public dans le cadre desquels le Groupe exploite les casinos ne peuvent être modifiés que par voie d'avenants négociés avec la commune d'exploitation, en sa qualité de délégant. Etant donné les évolutions économiques, financières ou techniques auxquelles le Groupe pourrait être amené à faire face et les adaptations rapides qu'elles pourraient exiger, les spécificités liées au régime des délégations de service public sont susceptibles d'entraver sa faculté à s'adapter ou à adapter son exploitation, ce qui pourrait affecter négativement ses résultats.

En vertu des règles applicables aux contrats administratifs, les communes disposent à tout moment d'une faculté de résiliation unilatérale des délégations de service public pour motif d'intérêt général, sous le contrôle du juge.

En cas d'exercice de la faculté de résiliation, le Groupe aura droit à une indemnité également sous le contrôle du juge.

Les communes, en leur qualité de déléguant, pourraient également prononcer la déchéance de la délégation de même que le Ministre de l'Intérieur pourrait ne pas renouveler les autorisations de jeux dans certains cas, notamment à la suite d'un manquement grave par le Groupe à ses obligations légales ou contractuelles et plus particulièrement au cahier des charges des contrats de délégation de service public.

### **3.4. Risques règlementaires et juridiques**

Le Groupe ne se trouve pas dans une situation de dépendance technique ou commerciale à l'égard de sociétés extérieures, notamment de fournisseurs, sous-traitants ou clients.

### **3.5. Risques liés aux litiges**

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et du Groupe.

Le montant des provisions pour litiges au 31 octobre 2015 s'élève à 110 K€. Ces provisions, concernent essentiellement des litiges prud'homaux, correspondent au total des demandes formulées par les salariés.

#### **3.5.1. Groupe Partouche**

Le GROUPE PARTOUCHE a mis en jeu la garantie hypothécaire qui lui avait été consentie sur les murs du Casino de Châtel Guyon. Le tribunal de commerce de Paris dans une décision du 17 mai 2013 s'est déclaré incompétent quant à la demande de nullité des commandements et la demande de main levée de l'inscription hypothécaire, et a rejeté l'action en nullité de l'acte d'affectation / caution hypothécaire; La SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a interjeté appel de cette décision, la procédure d'appel est pendante devant la Cour d'appel de Paris.

Par le biais de son avocat, SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS, a déposé ses conclusions devant la Cour d'Appel de Paris le 15 décembre 2015, incluant un incident d'irrecevabilité de conclusions et pièces adverses devant le juge de la mise en état. La Cour souhaite prononcer sa clôture le 14 janvier 2016 et entendre les parties sur le fond le 3 mars 2016.

### **3.6. Risques liés aux évolutions règlementaires**

Comme dans tout secteur d'activité fortement réglementé, des modifications de réglementation applicables soit aux casinos, soit aux établissements recevant du public, au titre notamment des réglementations relatives à la sécurité des personnes, au maniement d'espèces et à la sécurité des convoyeurs de fonds, pourraient entraîner des dépenses supplémentaires pour le Groupe et en affecter négativement les résultats.

L'activité des casinos est notamment soumise à une fiscalité importante assise sur le « produit brut des jeux » (défini comme le volume d'affaire des jeux hors droits d'entrée et recettes diverses [vestiaires, etc.]) auquel sont appliqués un abattement légal de 25% et un abattement supplémentaire de 15% compensant les conséquences du passage à la taxation au réel.

Les casinos peuvent sous certaines conditions bénéficier d'un abattement supplémentaire de 5% maximum au titre des manifestations artistiques de qualité et/ou un abattement supplémentaire de 5% au titre des investissements hôteliers et thermaux.

Cette fiscalité est constituée de prélèvements au profit de l'Etat et de la commune d'exploitation, de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) et de la contribution sociale généralisée (CGS). Au titre de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 31 octobre 2015, ces prélèvements ont représenté au total 5.887 K€ contre 6.443 K€ au titre de l'exercice précédent.

Une modification substantielle de ces prélèvements tout comme la création d'impôts, de taxes ou de redevances spécifiques aux casinos, pourraient affecter négativement les résultats du Groupe.

L'activité machines à sous des casinos est soumise à une obligation de redistribution minimum de 85% des mises des clients.

L'application de la loi Evin relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, dans les casinos du Groupe, son établissement hôtelier et ses restaurants, a eu à ce jour des conséquences financières défavorables, liées à la baisse de la fréquentation,

Il en est de même pour les contrôles d'identité à l'entrée des casinos, devenus obligatoires depuis la fin de l'année 2006.

La réglementation française récente autorisant le poker sur Internet et les paris en ligne pourrait conduire une partie de la clientèle à se déporter vers les jeux en ligne et, ainsi, avoir un impact négatif sur la fréquentation des casinos « en dur ».

### **3.7. Risques industriels liés à l'environnement**

Les risques potentiels liés à l'environnement du fait des opérations du Groupe portent sur les éléments suivants : réserves de gaz installées dans ou à proximité des établissements hôteliers, pollution des sols par les eaux usées ou par une rupture de canalisations, pollution sanitaire des réseaux d'eau chaude et risques d'incendie.

L'administration et les équipes de direction et techniques du Groupe effectuent des contrôles ayant pour objectif de prévenir ces risques.

Le Groupe estime que les risques industriels liés à l'environnement ne sont pas significatifs.

Les risques les plus fréquents sont couverts par les polices d'assurances multirisques industrielles et hôtellerie souscrites par le Groupe.

Il n'existe pas de provision spécifique couvrant les risques environnementaux.

### **3.8. Risques liés aux actifs et passifs financiers**

#### **3.8.1. Risque de taux**

Au 31 octobre 2015, l'endettement brut du Groupe s'élève 9.154 K€, dont 31 K€ à taux fixe, y compris les prêts d'actionnaires. Le tableau ci-dessous présente, au 31 octobre 2015, l'échéance des actifs et dettes financiers du Groupe :

	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Passif financier	1.061	4.463	3.630	9.154
Actif financier (disponibilité)	3.334			3.334
Position nette	2.273	(4.463)	(3.630)	5.820

Au 31 octobre 2015, une variation à la hausse de 1% des taux applicables à la part du montant de l'endettement financier du Groupe soumis à taux variable, soit 38 K€, n'aurait aucun impact sur le résultat financier consolidé du Groupe.

Cet impact est marginal par rapport à la taille de la Société et ne constitue pas un facteur de risque majeur susceptible d'être signalé.

Le Groupe ne pratique pas d'opérations de couverture du risque de taux.

#### **3.8.2. Risque de change**

La totalité des revenus du Groupe sont libellés dans sa devise d'opération.

Les charges d'exploitation du Groupe sont essentiellement libellées dans la devise de revenus du Groupe et le recours à des fournisseurs étrangers pour lesquels les charges d'exploitation seraient libellées dans d'autres devises n'est pas significatif. Par conséquent, l'utilisation d'instruments de couverture de change n'est pas justifiée ni employée. Il n'existe pas de position ouverte de change susceptible de dégager un risque significatif.

#### **3.8.3. Risque actions**

La Société ne détient pas d'actions propres ni de portefeuille OPCVM actions.

#### **3.8.4. Risque de crédit**

SFC a provisionné des créances impayées pour leur totalité, correspondant aux risques qu'elle a vis-à-vis d'un tiers. De ce fait, elle n'encourt pas de risque financier.

#### **3.8.5. Risque de liquidité - sûretés d'emprunt**

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère, compte tenu des modalités prévues par le Plan de Continuation, être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

## **IV. GESTION ET COUVERTURE DES RISQUES**

### **4.1. Gestion des risques**

La méthode de provisionnement et de comptabilisation des litiges est conforme aux règles comptables en vigueur. Les provisions pour litiges sont constituées si nécessaire dès la réception par le Groupe d'une assignation, en fonction de l'appréciation du risque faite en concertation avec les conseils externes du Groupe.

### **4.2. Assurances**

Le Groupe a souscrit des polices d'assurance afin de couvrir les principaux risques susceptibles d'être assurés liés à son activité, sous réserve des franchises ou exclusions usuelles imposées par le marché.

Il n'existe pas de risques significatifs connus non assurés, ni de risques significatifs auto-assurés.

#### **4.2.1. Assurances couvrant les risques liés à l'exploitation des activités des casinos, de l'hôtellerie-restauration**

Le Groupe a souscrit des assurances multirisques industrielles et hôtelières pour l'activité de ses casinos, hôtels.

Cette assurance s'exerce en valeur à neuf, sur l'ensemble des biens meubles et immeubles pour les dommages directs (incendie, foudre, explosions, chute d'avion, choc de véhicule, tempêtes, dégâts des eaux, attentats, vandalisme, bris de glace, vols de biens, vol de valeurs, risque électrique et bris de machines, autres périls, catastrophes naturelles).

Elle garantit également, pour chaque établissement exploité, les pertes d'exploitation (à hauteur d'un maximum de douze mois du chiffre d'affaires réalisé par chaque établissement concerné par un ou plusieurs sinistres couverts par cette garantie), et, accessoirement, les pertes indirectes, et le recours des tiers.

La Société a souscrit des assurances responsabilité civile, défense pénale et recours, biens confiés et dommages, missions et flotte.

#### **4.2.2. Assurance responsabilité civile des mandataires sociaux**

Cette assurance garantit les dirigeants (de fait ou de droit) personnes physiques dont la responsabilité personnelle pourrait être mise en jeu dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

## V. ENDETTEMENT FINANCIER NET

Au 31 octobre 2015, l'endettement financier net consolidé s'élève à 5.820 K€ et les capitaux propres consolidés part du Groupe s'élèvent à 18.052 K€.

Analyse de l'endettement financier net (En K€)	31.10.15	Moins d'1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>A. Trésorerie</b>	<b>3.036</b>					
B. Equivalents de trésorerie (détail)	298					
C. Titres de placement	-					
<b>D. Liquidités (A)+(B)+(C)</b>	<b>3.334</b>					
<b>E. Créances financières à court terme</b>	<b>-</b>					
F. Dettes bancaires à court terme	38	38	-	-		
G. Part à moins d'1 an des dettes à moyen et long termes	31	3	5	24		
H. Autres dettes financières à court terme (2)	991	-	-	991		
<b>I. Dettes financières courantes à court terme (F)+(G)+(H)</b>	<b>1.061</b>	<b>41</b>	<b>5</b>	<b>1.015</b>		
<b>J. Endettement financier net à court terme (I)-(E)-(D)(1)</b>	<b>(2.274)</b>					
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	-					
L. Obligations émises	-					
M. Autres emprunts à plus d'1 an (2)	8.093				4.463	3.630
<b>N. Endettement financier net à moyen et long termes (K)+(L)+(M)</b>	<b>8.093</b>				<b>4.463</b>	<b>3.630</b>
<b>O. Endettement financier net (J)+(N) (1)</b>	<b>5.820</b>					

(1) Ces lignes ne sont renseignées que globalement, et non par échéance

(2) Les passifs actualisés de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS et du casino de COLLIOURE dans le cadre de leur Plan de Continuation respectif ont été comptabilisés sur la ligne H pour la partie à moins d'un an et sur la ligne M pour la partie à plus d'un an.

Les emprunts bancaires souscrits par le Groupe contiennent des clauses usuelles restreignant la liberté opérationnelle du Groupe, en particulier sa capacité à consentir des sûretés, à contracter ou consentir des emprunts, à accorder des garanties ou à réaliser des opérations d'acquisition ou de cession.

En outre, ces emprunts prévoient des clauses d'exigibilité usuelles, notamment en cas de survenance de certains événements tels par exemple en cas de liquidation judiciaire ou de plan de cession dans le cadre d'une procédure collective ou en cas de non-paiement à son échéance d'une somme due au titre d'un contrat de prêt. Ces contrats d'emprunts ne contiennent pas de clause d'exigibilité fondée sur le respect de ratios financiers.

Les financements de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS sont essentiellement constitués d'emprunts bancaires pour 31 K€.

En garantie de ses emprunts bancaires, au 31 octobre 2015, le Groupe avait accordé les hypothèques et sûretés suivantes :

- une hypothèque sur l'ensemble immobilier dans lequel est exploité le casino de Châtel Guyon ;
- un privilège de prêteur de deniers sur l'ensemble immobilier dans lequel est exploité le casino de Châtel Guyon ;
- des cautions solidaires.

La Société ne dispose pas de lignes de crédit autorisées.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015, aucun nouvel emprunt n'a été contracté.

## VI. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre Groupe, de par son activité d'établissement de jeux de casinos n'est pas concerné par l'activité de recherche et de développement.

## VII. DEPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'Article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'Article 39-4 du même Code.

## VIII. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DU GROUPE

Conformément aux dispositions de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives (dite Loi Warsmann) et de son décret d'application du 24 avril 2012, nous vous rendons compte des dispositions d'ordre social et environnemental de l'activité du Groupe SFC, ainsi que de ses engagements sociétaux en faveur du développement durable et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

### INFORMATIONS SOCIALES

#### 8.1. Emploi

##### 8.1.1. Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Zone géographique Sexe Age	Paris		Aude		Puy de Dôme		Pyrénées Orientales		TOTAL	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Inférieur à 30 ans			8	11	4	1	1	2	13	14
Entre 31 et 40 ans		3	14	11	3	6	4	1	21	21
Entre 41 et 50 ans	1		14	9	11	3	4	2	30	14
Entre 51 et 60 ans			14	2	2	7	3	1	19	10
Supérieur à 60 ans			1					1	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>51</b>	<b>33</b>	<b>20</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>7</b>	<b>84</b>	<b>60</b>

##### 8.1.2. Embauches et licenciements

###### Effectifs du groupe

Effectif inscrit	Contrats à durée indéterminée	Contrats à durée déterminée	TOTAL
31 octobre 2015	132	12	144
31 octobre 2014	156	2	158
31 octobre 2013	178	25	203

## Embauches réalisées au cours de l'exercice 2014-2015

<b>Contrats à durée indéterminée</b>	<b>Contrats à durée déterminée</b>	<b>TOTAL</b>
10	12	22

## Licenciements réalisés, par motifs

	<b>31 octobre 2015</b>	<b>31 octobre 2014</b>	<b>31 octobre 2013</b>
Inaptitude physique	0	0	2
Economique	11	2	0
Autres	4	2	0
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>4</b>	<b>2</b>

### 8.1.3. Heures travaillées par la main d'œuvre extérieure à la Société (recours au travail temporaire)

<b>31 octobre 2015</b>	<b>31 octobre 2014</b>	<b>31 octobre 2013</b>
0	0	0

### 8.1.4. Evolution des rémunérations

<b>Rémunérations mensuelles moyennes par catégories</b>	<b>31 octobre 2015</b>	<b>31 octobre 2014</b>	<b>31 octobre 2013</b>
Employés	1.557	1.515	1.513
Agents de maîtrise	2.071	2.133	2.173
Cadres	2.808	3.186	3.186

<b>Evolution moyenne des augmentations</b>	<b>1<sup>er</sup> novembre 2015</b>	<b>1<sup>er</sup> novembre 2014</b>
Employés	NEANT	NEANT
Agents de maîtrise	NEANT	NEANT
Cadres	NEANT	NEANT

## 8.2. Organisation du temps de travail et absentéisme

SIEGE SOCIAL :

On distingue deux grandes catégories de travailleurs à temps plein :

- Les employés, agents de maîtrises et cadre dont le temps de travail est géré par mois conclu en heures. Leur horaire hebdomadaire est de 35 heures ;
- Les cadres dits « autonomes » au forfait jours (218 jours).

Casino de CHATEL GUYON :

On distingue deux grandes catégories de travailleurs à temps plein :

- Les employés, dont le temps de travail est géré par mois conclu en heures. Leur horaire hebdomadaire est de 35 heures ;
- Les agents de maîtrises et les cadres, dont le temps de travail est géré par mois conclu en heures sauf pour le cadre dirigeant qui est au forfait jours (217 jours).

Casinos de COLLIOURE / PORT LA NOUVELLE / GRUISSAN :

Pour l'ensemble des salariés, le temps de travail est géré en heures par mois. L'horaire hebdomadaire est de 35 heures.

Nombre de salariés à temps partiel

Quotité de temps de travail	Nombre de salariés
Inférieur à 30 %	2
De 30 % à 49 %	1
De 50 % à 75 %	7
De 76 % à 99 %	2

Le siège social n'emploie pas de temps partiel et ne constate aucun absentéisme.

Pour l'ensemble des Casinos :

L'absentéisme revêt différentes causes, certaines étant prévisibles, mais la majorité d'entre elles étant subies. Nous avons eu recours à des CDD de remplacement et non à des entreprises de travail temporaire.

### **8.3. Relations sociales et accords collectifs**

#### **8.3.1. Organisation du dialogue social**

SIEGE SOCIAL :

Les procédures d'information du personnel se font :

- Organisation de comité de direction
- Ecoute active du personnel
- Par l'intermédiaire du délégué unique du personnel

Casino de CHATEL GUYON :

Des panneaux d'affichage sont réservés à cet effet. Les procédures d'information du personnel se font :

- Ecoute active du personnel
- Notes de service et d'information
- Par l'intermédiaire des délégués du personnel avec rédaction de P.V. de réunion
- Organisation de réunions de services et comité de direction

Casino de COLLIOURE :

Des panneaux d'affichage sont réservés à cet effet. Les procédures d'information du personnel se font :

- Ecoute active du personnel
- Notes de service et d'information
- Par l'intermédiaire de la délégation unique du personnel avec rédaction de P.V. de réunion
- Organisation de réunions

Casino de PORT LA NOUVELLE :

Des panneaux d'affichage sont réservés à cet effet. Les procédures d'information du personnel se font :

- Ecoute active du personnel
- Notes de service et d'information
- Entretiens individuels
- Les demandes individuelles sont traitées par voie hiérarchique.
- Pas de Délégué du personnel. Carence lors des dernières élections.
- Organisation de réunions

Casino de GRUISSAN :

Des panneaux d'affichage réservés à cet effet. Les procédures d'information du personnel se font :

- Ecoute active du personnel
- Notes de service et d'information
- Par l'intermédiaire des délégués du personnel et du comité d'entreprise avec rédaction de P.V. de réunion
- Il est à noter qu'il y a carence de la délégation CHSCT.
- Organisation de réunions

#### **8.4. Santé et sécurité**

##### **8.4.1. Conditions de santé et de sécurité au travail**

SIEGE SOCIAL :

Le Document Unique évaluation des risques est mis à jour chaque année.

Casinos de CHATEL GUYON et de GRUISSAN :

Elaboration du Document Unique évaluation des risques

Le travail de nuit est indispensable pour l'exploitation des casinos du Groupe. Celui-ci mène une réflexion permanente pour améliorer les conditions de travail nocturne pour en limiter ou en supprimer les conséquences les plus néfastes.

Casinos de COLLIOURE et PORT LA NOUVELLE :

Le travail de nuit est indispensable pour l'exploitation des casinos du Groupe. Celui-ci mène une réflexion permanente pour améliorer les conditions de travail nocturne pour en limiter ou en supprimer les conséquences les plus néfastes.

**8.4.2. Accidents du travail (fréquences et gravités) et maladies professionnelles,**

Maladies professionnelles		
31 octobre 2015	31 octobre 2014	31 octobre 2013
2	0	0
Accidents du travail avec arrêt		
31 octobre 2015	31 octobre 2014	31 octobre 2013
7	5	2
Taux de fréquence		
31 octobre 2015	31 octobre 2014	31 octobre 2013
NA	NA	1%
Taux de gravité		
31 octobre 2015	31 octobre 2014	31 octobre 2013
NA	NA	NA

**8.4.3. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, relatives :**

Le groupe veille :

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective,
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession,
- au respect de la liberté syndicale,
- au respect de la libre présentation aux élections des délégués du personnel.

**8.5. Formation**

**8.5.1. Politiques mises en œuvre en matière de formation**

SFC et ses filiales organise des formations pour l'ensemble de ses salariés, ces formations portent sur des actions :

- d'adaptation au poste de travail,
- lié e à l'évolution des emplois ou au maintien dans l'emploi,
- de développement des compétences.

**8.5.2. Nombre total d'heures de formation**

TOTAL HEURES FORMATION AU 31/10/2015				
CHATEL GUYON	COLLIOURE	PORT LA NOUVELLE	GRUISSAN	SFC
128	60	53	84	56

## **8.6. Egalité de traitement**

### **8.6.1. Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes**

Article du règlement intérieur traitant de l'égalité hommes / femmes

### **8.6.2. Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées**

SIEGE SOCIAL :

Le siège social n'est pas soumis à l'obligation d'embauche de travailleurs handicapés.

Casino de CHATEL GUYON :

- 1 personne est reconnue travailleur handicapé.
- Contrat avec une entreprise adaptée ex : fournitures de bureau

Casino de COLLIOURE :

- 2 personnes sont reconnues travailleurs handicapés.

Casino de PORT LA NOUVELLE :

- 2 personnes sont reconnues travailleurs handicapés. Les postes de travail ont été adaptés pour ces personnes. L'entreprise entretient des relations régulières avec Cap Emploi.

Casino de GRUISSAN :

- 2 personnes sont reconnues travailleurs handicapés.

En matière de recrutement, il est difficile d'accorder des postes à des personnes handicapées car les demandes sont rares.

Les postes de Techniciens, Croupiers demandent de nombreuses heures debout. Nous avons travaillé avec le MEDEF de l'Aude pour ces recrutements : sans succès.

### **8.6.3. Politique de lutte contre les discriminations**

En termes de non-discrimination et de respect des minorités, le Groupe SFC réaffirme son engagement à lutter contre toute forme de discrimination ainsi que sa volonté de respecter la diversité, l'égalité des chances et l'égalité entre les hommes et les femmes, l'insertion des travailleurs handicapés ou l'origine (ethnique, nationale, culturelle, religieuse, etc.).

En effet, le Groupe SFC, depuis son origine, a toujours pris position en faveur de la lutte contre toutes les formes de discrimination à l'embauche qui constitue le fondement de ses pratiques de recrutement en s'appuyant tout simplement sur la loi.

## INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

### 8.7. Politique générale en matière environnemental

#### 8.7.1. Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales (et le cas échéant démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement)

SIEGE SOCIAL :

- Réduction de consommation d'eau
- Recyclage des cartouches d'encre

Casino de CHATEL GUYON :

- Réduction de consommation d'eau
- Ampoules basses consommations et LED
- Réduction nuisance sonore (concerts)

Casino de COLLIOURE :

- Réduction de consommation d'eau
- Ampoules basses consommations
- Réduction nuisance sonore

Casino de PORT LA NOUVELLE :

- Réduction de consommation d'eau
- LED
- Réduction nuisance sonore
- Information du personnel sur la gestion des déchets
- Réduction des consommables (papier, encre, ...)

Casino de GRUISSAN :

- Démarche progressive du remplacement des ampoules par système LED
- Tri sélectif par l'agglomération de Narbonne
- Recyclage des huiles usagées
- Recyclage des cartouches d'encre

#### 8.7.2. Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Le Groupe s'engage à :

- Sensibiliser au tri sélectif
- Récupérer des huiles usagées

#### 8.7.3. Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

L'ensemble des Casinos du Groupe s'engagent à récupérer des huiles usagées.

#### **8.7.4. Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement**

Néant

### **8.8. Pollution et gestion des déchets**

#### **8.8.1. Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement**

Néant

#### **8.8.2. Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets**

L'ensemble des Casinos du Groupe disposent de poubelles de tri sélectif.

Le casino de GRUISSAN informe par des panneaux sur l'éco-responsabilité dans les chambres de l'hôtel, Les climatisation/chauffages des chambres sont éteintes lors de l'ouverture des fenêtres.

#### **8.8.3. Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité**

Casino de CHATEL GUYON :

- Utilisation d'un sonomètre

Casino de COLLIOURE :

L'activité discothèque, qui engendre parfois des nuisances sonores importantes pour les riverains, a fait l'objet d'une étude d'impact, en relation avec la Préfecture. Le limiteur de bruit a été mis en conformité.

Casino de PORT LA NOUVELLE :

L'établissement est isolé de toute habitation. Les normes en décibels sont respectées y compris pour l'activité discothèque.

Casino de GRUISSAN :

Le Casino n'a pas de voisins immédiats.

Le respect des « non » nuisances est impératif pour la satisfaction des clients de l'hôtel.

### **8.9. Utilisation durable des ressources**

#### **8.9.1. Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales**

Néant

### **8.9.2. Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation**

Casino de PORT LA NOUVELLE :

Restauration :

L'utilisation des emballages est optimisée. La gestion des stocks et des déchets alimentaires est rigoureuse.

Fournitures administratives :

Limitation de l'usage de papier et privilège des impressions papier en noir et blanc.

### **8.9.3. Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables**

Casino de COLLIOURE :

Poursuite des actions commencées en 2013, en équipant progressivement d'éclairage par LED, sur l'établissement.

Casino de PORT LA NOUVELLE :

Utilisation de LED

Casino de GRUISSAN :

L'énergie première du Casino est l'électricité. Le Casino dispose de son propre transformateur.

Les nouvelles technologies liées aux chauffages et climatisations améliorent le rendement de ceux-ci et réduit leurs consommations.

### **8.9.4. Utilisation des sols**

Néant

## **8.10. Changement climatique**

### **8.10.1. Rejets de gaz à effet de serre**

Néant

### **8.10.2. Adaptation aux conséquences du changement climatique**

Néant

## **8.11. Protection de la biodiversité**

### **8.11.1. Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité**

Néant

## INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

### 8.12. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

#### 8.12.1. En matière d'emploi et de développement régional

Casinos de CHATEL GUYON de COLLIOURE et GRUISSAN :

- Privilégier les fournisseurs locaux

Casino de PORT LA NOUVELLE :

- Privilégier les fournisseurs locaux
- Les fournitures de bureau sont achetées à un fournisseur employant majoritairement des personnes handicapées.

#### 8.12.2. Sur les populations riveraines ou locales

Néant

### 8.13. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société

Casino de CHATEL GUYON :

Notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines.

#### 8.13.1. Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Casino de CHATEL GUYON et Casino de COLLIOURE :

- Echanges et dialogue avec les associations locales

Casino de GRUISSAN :

- Echanges et dialogue avec les associations locales notamment avec l'office municipal de tourisme dont M. Daniel REYNE est le vice-président

#### 8.13.2. Actions de partenariat ou de mécénat

Casino de CHATEL GUYON et Casino de COLLIOURE :

- Actions de mécénat avec les associations locales

Casino de PORT LA NOUVELLE :

- Sponsoring d'associations locales
- Participation à la vie de la commune
- Partenariats avec Gendarmerie et Pompiers

Casino de GRUISSAN :

- Actions de mécénat avec les associations locales notamment la MJC et Gruissan sport événements dont nous sommes un partenaire majeur.

#### **8.14. Sous-traitance et fournisseurs**

##### **8.14.1. Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux**

Casinos de CHATEL GUYON de COLLIOURE et PORT LA NOUVELLE :

- o Achats fournitures ateliers protégés

Casino de GRUISAN :

- o Privilèges aux fournisseurs locaux ou régionaux

##### **8.14.2. Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité social et environnementale**

Néant

#### **8.15. Loyauté des pratiques**

##### **8.15.1. Actions engagées pour prévenir la corruption**

Pour l'ensemble des Casinos du Groupe S.F.C. :

Report à la réglementation des jeux, Sensibilisation TRACFIN (formation du personnel en interne sur les règles de procédures et mesures de contrôle interne en matière de lutte de blanchiment de capitaux).

##### **8.15.2. Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs**

Les casinos du Groupe SFC mettent à la disposition de leur clientèle des informations relatives aux dangers du jeu.

Le contrôle de l'identité des personnes à l'entrée des casinos permet d'éviter que les joueurs sous le coup d'une interdiction de jouer puissent accéder aux casinos.

## 8.15. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Néant

## IV. DETENTION DU CAPITAL PAR CERTAINS ACTIONNAIRES

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

Au 31 octobre 2015, à la connaissance de la Société, la répartition du capital était la suivante :

Actionnaires	Capital (actions)		Droit de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
FRAMELIRIS	1.886.627	37,05%	1.886.627	37,05%
VERNEUIL PARTICIPATIONS	994.065	19,52%	994.065	19,52%
ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (EEM)	502.000	9,86%	502.000	9,86%
FOCH INVESTISSEMENTS	942.415	18,5%	942.415	18,5%
MATIGNON	167.639	3,29%	167.639	3,29%
INVEST SECURITIES	94.736	1,86%	94.736	1,86%
M Arnaud Sanson	80.263	1,58%	80.263	1,58%
Autres actionnaires nominatifs	101.106	1,99%	101.106	1,99%
Public	323.619	6,36%	323.619	6,36%
<b>Total</b>	<b>5.092.470</b>	<b>100%</b>	<b>5.092.470</b>	<b>100%</b>

## X. ACTIONNARIAT SALARIE

Néant.

## XI. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015, les rémunérations, de quelque nature qu'elles soient, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature versées aux mandataires sociaux de la Société par :

- la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS,
- les sociétés contrôlées par elle au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce,
- les Sociétés qui la contrôlent au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce,

ont été les suivantes :

	31.10.2015			31.10.2014		
	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total
Avantages à court terme :	172	85	257	172	87	259
Jetons de présence	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>172</b>	<b>85</b>	<b>257</b>	<b>172</b>	<b>87</b>	<b>259</b>

\* Par « avantages à court terme », il faut entendre la rémunération proprement dite, les congés payés, les primes, l'intéressement, les avantages en nature et la participation des salariés

## Dirigeants mandataires sociaux

(en K€)	Carlos UBACH Directeur Général			
	31.10.2015		31.10.2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	75	75	75	75
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	30	7
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>75</b>	<b>75</b>	<b>105</b>	<b>82</b>

Le Directeur Général a perçu, de la part de la Société, pendant l'exercice 2014-2015, au titre de son mandat de Directeur Général, une rémunération d'un montant annuel brut avant impôt de 75 K€.

Il n'a perçu aucune rémunération de la part des sociétés contrôlées par SFC ou de sociétés qui la contrôlent (au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce).

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Carlos UBACH		X		X		X		X

En ce qui concerne les mandataires sociaux non dirigeants, nous vous précisons que, au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2015, Monsieur Daniel REYNE a perçu au titre de son mandat de Directeur Générale Délégué du CASINO DE GRUISSAN, la somme de 97 K€ brutes augmentées des charges sociales de 54 K€.

Il a été versé 5 K€ à Madame Isabelle BERNARD DELORE et 5K€ à Monsieur André MSIKA au titre de jetons de présence au cours de l'exercice 2014/2015.

La Société n'a pas d'engagement de quelque nature que ce soit, conditionnelle ou différée, avec l'un des membres du Conseil d'Administration ou le Directeur Général, y compris correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages en nature dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonction ou postérieurement à celles-ci.

Nous vous informons, par ailleurs, qu'aucun prêt et aucune garantie n'ont été consentis par la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS à l'un de ses dirigeants ou administrateurs.

## XII. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application des dispositions de l'article 221-1-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous informons que le montant des honoraires pris en charge au compte de résultat par la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS et les sociétés faisant l'objet d'une intégration globale et versés aux Commissaires aux Comptes, au titre des exercices 2014-2015 et 2013-2014, s'est élevé à :

Au 31 octobre	EXPONENS				EY				EXCO			
	Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)	
	2015	%	2014	%	2015	%	2014	%	2015	%	2014	%
<b>Audit</b>												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
Emetteur	28	56	31	56	28	33	31	53				
Filiales intégrées												
globalement	22	44	22	40	23	27	20	34	18	100	18	100
Sous-total	50	100	53	96	51	61	51	86	18	100	18	100
Missions accessoires												
Emetteur		0	2	4	33	39	8	14				
Filiales intégrées												
globalement												
Sous-total	0	0	2	4	33	39	8	14				
Total	50	100	55	100	84	100	59	100	18	100	18	100

## AUTRES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

### EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS OU DE TOUS AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS

L'émission des obligations convertibles à hauteur de 15 000 000 € maximum, pourrait être autorisée par votre assemblée pour une période de 18 mois, conformément aux dispositions de l'article L. 225-161 du Code du commerce.

Cette émission serait réalisée avec maintien du droit des actionnaires de souscrire aux obligations convertibles aux conditions prévues pour les augmentations de capital, et selon les modalités qui seront fixées par le Conseil.

Il en résulte que l'émission des obligations convertibles aura une incidence sur la situation de chaque actionnaire de la société, qu'il souscrive ou non. Toutefois, cette incidence ne pourra être déterminée que lorsque le Conseil aura arrêté les modalités de l'émission en vertu des pouvoirs qu'il vous demande de lui conférer.

Le Conseil procédera donc, lors de la décision d'émission et conformément aux dispositions réglementaires, à l'établissement d'un rapport complémentaire comportant le texte du contrat d'émission, qu'il mettra à votre disposition en temps utile conformément aux dispositions réglementaires applicables, et qui sera porté à la connaissance de la plus prochaine assemblée générale qui suivra.

En tout état de cause, votre autorisation d'émission d'obligations convertibles comportera au profit des futurs obligataires renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises par conversion des obligations.

Vous entendrez également la lecture du rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes établi conformément aux articles L225-135 et R. 225-117 du Code de commerce.

#### **DELEGATION DE COMPETENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION**

- La délégation au Conseil d'Administration, pourra être décidée, par votre assemblée, pour décider, pour l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il apprécierait, par voie d'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital de la Société ou à des titres de créances ou par l'emploi conjoint de ces procédés régies par les articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourrait être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances. Ces valeurs mobilières pourraient revêtir la forme de titres subordonnés, à durée déterminée ou non, et pourront être émises soit en euros, soit en devises ou unités monétaires établies par référence à plusieurs devises.
- Le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être ne pourrait excéder un montant maximal de 15.000.000 € de nominal, compte non tenu du nominal des titres à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société ;
- La présente délégation pourrait être utilisée par le Conseil d'Administration dans le délai de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

#### **DELEGATION DE COMPETENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION**

- La délégation au Conseil d'Administration, pourrait être décidée par votre assemblée, pour l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il apprécierait, sous réserve des dispositions des articles L. 233-32 et suivants du Code de commerce, en France ou à l'étranger, en faisant publiquement appel à l'épargne, par voie d'émission d'actions, ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital de la Société ou à des titres de créances ou par l'emploi conjoint de ces procédés, régies par les articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourrait être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.
- Le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, disposerait de tous pouvoirs, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des titres représentatifs du capital de la Société ou à des titres de créance ;

- L'assemblée pourrait décider de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires pour la totalité des titres émis dans le cadre de cette délégation ; en laissant toutefois au Conseil d'Administration, en application de l'article L.225-135, 2<sup>ème</sup> alinéa, la faculté d'apprécier s'il y a lieu de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables et pour tout ou partie d'une émission effectuée, un délai de priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire et pourra être éventuellement complété par une souscription à titre réductible ;
- Le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le Conseil d'Administration et réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourrait excéder un montant maximal de 15.000.000 € de nominal.
- Cette délégation pourrait être utilisée par le Conseil d'Administration dans le délai de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale.

#### **DELEGATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AUGMENTER LE NOMBRE DE TITRES FAISANT L'OBJET D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL**

- L'assemblée générale pourrait déléguer au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence pour décider sur ses seules décisions dans les trente jours de la clôture de la souscription lorsque la Société constatera une demande excédentaire, d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription dans le cadre des 16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> résolutions soumises à la présente Assemblée Générale dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, et dans la limite de 15% du montant de l'émission ;

#### **DELEGATION DE COMPETENCES EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR VOIE D'EMISSION D' ACTIONS RESERVEES AUX SALARIES**

Enfin, et en application des dispositions de l'article L. 225-129-VII du Code de commerce, nous vous soumettons un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.



Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif de leur gestion à votre Président et aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2015, ainsi qu'au Commissaire aux Comptes pour l'accomplissement de sa mission qu'il vous relate dans son rapport général.

Nous vous invitons, après lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions soumises à votre vote.

**Fait à Paris, le 26 janvier 2016**

**Le Président**

## Annexe

### RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	31.10.2012	31.10.2011
<b>I - Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	14 004 292,50 €	14 004 292,50 €	14 004 292,50 €	14 004 292,50 €	14 004 292,50 €
Nombre d'actions ordinaires	5 092 470	5 092 470	5 092 470	5 092 470	5 092 470
Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droits de souscription					
<b>II - Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	321 614 €	1 742 693 €	2 398 749 €	2 258 564 €	2 770 790 €
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	(3 088 852) €	2 061 901 €	547 901 €	(3 523 765) €	641 644 €
Impôts sur les bénéfices	0 €	0 €	0 €	21 109 €	0 €
Participation des salariés	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	(2 341 344) €	1 804 835 €	1 453 530 €	(10 366 043) €	(774 911) €
Résultat distribué	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>III - Résultats par action</b>					
Résultat avant impôts et participation des salariés, amortissements et provisions	(0,61) €	0,40 €	0,11 €	(0,69) €	0,13 €
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	(0,46) €	0,35 €	0,29 €	(2,04) €	(0,15) €
Dividende attribué à chaque action	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>IV - Personnel</b>					
Effectif moyen de l'exercice	4	14	17	20	25
Montant de la masse salariale	271 260 €	513 648 €	557 111 €	632 516 €	610 072 €
Cotisations sociales et avantages sociaux	113 772 €	264 120 €	235 791 €	233 382 €	263 214 €

# COMPTES ANNUELS CONSOLIDES

---

## A. ETAT DE SITUATION FINANCIERE

Actif (en milliers d'euros)	Au 31.10.2015	Au 31.10.2014	Notes
Goodwill	21 559	21 559	1
Immobilisations incorporelles	128	131	3
Immobilisations corporelles	5 881	5 471	4
Actifs financiers non courants	104	1 193	5
Impôts différés	153	141	12
<b>Actifs non courants</b>	<b>27 824</b>	<b>28 495</b>	
Stocks et en-cours	163	157	6
Clients	480	438	7
Autres actifs courants	984	714	7
Actifs d'impôt exigible	348	149	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 036	2 783	9
<b>Actifs courants</b>	<b>5 010</b>	<b>4 242</b>	
Actifs non courants et groupe d'actifs à céder	-	-	
<b>Total de l'actif</b>	<b>32 834</b>	<b>32 737</b>	

Passif (en milliers d'euros)	Au 31.10.2015	Au 31.10. 2014	Notes
Capital	14 004	14 004	8
Réserves consolidées	3 500	2 000	
Résultat net part du Groupe	548	1 344	
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société	18 052	17 349	
Participations ne donnant pas le contrôle	(115)	50	
<b>Capitaux propres</b>	<b>17 936</b>	<b>17 399</b>	
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	32	9
Emprunts et dettes financières divers	-	55	9
Passifs échelonnés non-courant	8 093	7 843	9
Autres passifs non courants	191	234	10
Provisions non courantes	439	697	11
Impôts différés	-	-	12
<b>Passifs non courants</b>	<b>8 724</b>	<b>8 860</b>	
Emprunts auprès des établissements de crédit	69	259	9
Emprunts et dettes financières divers	54	54	9
Passifs échelonnés courant	937	681	9
Fournisseurs	1 288	1 828	13
Dettes fiscales et sociales	2 239	2 338	14
Autres passifs courants	1 447	1 286	15
Provisions courantes	139	32	11
Passifs d'impôt exigible	-	-	
<b>Passifs courants</b>	<b>6 174</b>	<b>6 478</b>	
Passifs inclus dans des groupes destinés à la vente	-	-	
<b>Total du passif</b>	<b>32 834</b>	<b>32 737</b>	

## B. ETAT DU RESULTAT NET

(en milliers d'euros)	Au 31.10.2015	Au 31.10.2014	Notes
<b>Chiffre d'affaires</b>	18 179	18 603	
Prélèvements	(5 887)	(6 443)	
Chiffre d'affaires net de prélèvements	12 292	12 160	
Autres produits de l'activité	142	62	
Produits des activités ordinaires	12 434	12 222	17
Achats consommés	(871)	(878)	
Charges externes	(3 771)	(3 812)	
Charges de personnel	(5 380)	(5 683)	22
Impôts et taxes	(550)	(569)	
Dotations nettes aux amortissements	(1 032)	(1 078)	
Dépréciations nettes des reprises :			
Sur actifs financiers		1	
Sur actifs courants	(51)	(41)	
Provisions nettes des reprises	65	(78)	
Autres produits opérationnels	125	166	
Autres charges opérationnelles	(306)	(153)	
<b>Résultat opérationnel courant</b>	664	98	17
Autres produits opérationnels non courants	147	294	18
Autres charges opérationnelles non courantes	(54)	(261)	18
<b>Résultat opérationnel</b>	757	131	17
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie			
Coût de l'endettement financier brut	(25)	(32)	9
Coût de l'endettement financier net	(25)	(32)	
Autres produits financiers	7	8	
Autres charges financières	(232)	(295)	
Résultat avant impôt	507	(188)	
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	10	21	19
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	28	1 509	
<b>Résultat net de la période</b>	545	1 343	
Résultat net de la période attribuable aux			
- propriétaires de la société	548	1 344	
- participations ne donnant pas le contrôle	(3)	(1)	
Résultat net par action (part du Groupe)	0,11 €	0,26 €	20
Résultat net dilué par action (part du Groupe)	0,11 €	0,26 €	

## B2. AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	Au 31.10.2015	Au 31.10.2014
Résultat net de la période	545	1 343
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	5	(9)
Autres éléments	-	-
Charge d'impôt sur les autres éléments du résultat global		
Résultat global de la période attribuable aux propriétaires de la société	550	1 334
Résultat global de la période attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(3)	(1)
Résultat global de la période	547	1 333

### C. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Au 31.10.2015	Au 31.10.2014	Notes
Résultat net des activités poursuivies	545	(166)	
Charges d'intérêts	25	9	
Produits d'intérêts	(7)	(19)	
Impôt sur les sociétés	(211)	(239)	
Dotations (reprises) nettes d'amortissements et provisions	932	1 143	3
Autres (produits) et charges calculés	214	261	
(Plus-values), moins-values de cession	1	(20)	
Capacité d'autofinancement	1 499	969	
Variation du besoin en fonds de roulement :			
Stocks	(6)	36	6
Clients	(41)	(379)	7
Fournisseurs	(532)	372	13
Variation des autres actifs et passifs	128	80	
Impôt (payé) ou remboursé	-	226	
Flux de trésorerie provenant de (utilisé dans) l'exploitation	1 048	1 305	
Flux de trésorerie d'exploitation des activités abandonnées	-	(742)	II (1)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(1 430)	(1 129)	3
Acquisitions d'immobilisations financières	(16)	(33)	5
Acquisition de sociétés sous déduction de la trésorerie acquise		32	
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		10	5
Cessions d'immobilisations financières	1 106		
Cessions d'actifs non courants et groupe d'actifs		5	
Intérêts reçus	7	41	3
Incidence des décalages liés aux opérations d'investissement	529		
Flux de trésorerie, provenant des (affecté aux) opérations d'investissement	198	(1 075)	
Flux de trésorerie des opérations d'investissement des activités abandonnées	-	2 224	II (1)
Dividendes mis en paiement			
Autres variations	-	(1)	
Souscription d'emprunts			
Remboursement d'emprunts	(257)	(174)	9
Remboursement Passifs SFC & Collioure	(746)	(458)	9
Trésorerie bloquée affectée au plan de continuation de SFC	(298)	-	
Souscription (remboursement) d'autres dettes financières	291	(80)	9
Intérêts payés	(19)	(1)	
Flux de trésorerie, provenant des (affecté aux) opérations de financement	(1 030)	(714)	
Flux de trésorerie des opérations de financement des activités abandonnées	-	(9)	II (1)
Variation de trésorerie	216	988	
Trésorerie nette à l'ouverture de la période	2 782	1 794	
Trésorerie nette à la clôture de la période	2 998	2 782	

## D. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Ecart de conversion	Résultat	Réserves consolidées	Capitaux propres part du groupe	Intérêts des minoritaires	Capitaux propres consolidés
Au 31.10.2013 Normes IFRS	14 004	-	725	1 289	16 018	56	16 074
Affectation du résultat			(725)	725	-		
Résultat de l'exercice			1 344		1 344	(1)	1 343
Distribution de dividendes							
Transaction avec des minoritaires						(4)	(4)
Autres variations				(13)	(13)		(13)
Variation de périmètre							
Au 31.10.2014 Normes IFRS	14 004	-	1 344	2 001	17 349	50	17 399
Affectation du résultat			(1 344)	1 344			
Résultat de l'exercice			548		548	(2)	546
Distribution de dividendes							
Transaction avec des minoritaires							
Autres variations				5	5		5
Variation de périmètre				150	150	(163)	(13)
Au 31.10.2015 Normes IFRS	14 004	-	548	3 500	18 052	(115)	17 937

## E. ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS

### I. PRESENTATION DE L'EMETTEUR

Société Française de Casinos (SFC) est une société anonyme dont le siège social est sis 14, rue d'Antin – 75002 PARIS – immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 393 010 467. Elle est cotée sur NYSE Euronext Paris, Eurolist compartiment C.

SFC est la société mère d'un groupe français spécialisé dans l'exploitation de casinos ainsi que les activités d'hôtellerie et de restaurants qui s'y rapportent. (ci-après «SFC» ou «le Groupe»).

Les états financiers reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées.

En date du 26 janvier 2016, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés annuel de SFC et en a autorisé la publication.

### II. FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE

#### 1) Demande d'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire de la société CECPAS – Hypothèses envisagées pour sortir de la procédure en cours et présentation des conséquences financières et comptables estimées

Suite à la décision de rejet par la Chambre Commerciale de la Cour de Cassation en date du 5 mai 2015 du pourvoi contre la Société TAHOE entérinant un passif de 3 150 K€, la société CECPAS qui exploite le casino de Collioure a demandé en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au Tribunal de Commerce de Perpignan d'étendre sa procédure de sauvegarde en règlement judiciaire afin de donner à la société le temps de renégocier avec ses créanciers.

Par un jugement du 1<sup>er</sup> septembre 2015, ce même tribunal, au regard des capacités financières suffisantes du casino pour lui permettre de poursuivre son activité et de préparer un plan de redressement, a autorisé la poursuite de la période d'observation jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

En date du 16 décembre 2015, la période d'observation a été prolongée jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

L'indice de perte de valeur relevé sur l'Unité Génératrice de Trésorerie du casino de Collioure au 30 avril 2015 est maintenu. En effet, outre l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire, le Produit brut des jeux et l'Ebitda ont baissés respectivement de 24% et 116%. Le groupe considère qu'une baisse supérieure à 15% et 30% respectivement d'un de ces deux indicateurs constitue un indice de perte de valeur.

Néanmoins, au regard de la situation difficile de la société CECPAS et dans l'attente de l'établissement d'un plan de redressement, le groupe considère ne pas être en mesure d'estimer de manière fiable la valeur recouvrable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie (UGT Collioure) et la juste valeur des passifs gelés au titre de la procédure de redressement judiciaire.

La contribution du casino au bilan consolidé est la suivante :

Etat de situation financière en K€	31.10.15	Etat de situation financière en K€	31.10.15	31.10.14	Var	%
Ecart d'acquisition	1880	Capitaux propres part du groupe	-924	-657	-267	41%
Actifs non courants	1909	Participations ne donnant pas le contrôle	0	0	0	
Actifs courants	165	Capitaux propres	-924	-657	-267	41%
Trésorerie	354	Passifs gelés (non courants)	3753	2744	1009	37%
Compte de liaison IG	23	Autres passifs non courants	0	352	-352	-100%
Total de l'actif	4331	Passifs courants	683	1142	-459	-40%
		Compte de liaison IG	717	659	58	9%
		Compte de liaison Titres	102	102	0	0%
		Total du passif	4331	4342	-11	0%

La contribution de l'UGT Collioure au résultat consolidé est la suivante :

Contribution Collioure au résultat consolidé	31.10.15	31.10.14	Var	%
Chiffre d'affaires avant prélèvements	2078	2678	-600	-22%
Prélèvements	-540	-844	304	-36%
Chiffre d'affaires	1538	1834	-296	-16%
Autres produits opérationnels	16	17	-1	-6%
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>1554</b>	<b>1851</b>	<b>-297</b>	<b>-16%</b>
Achats consommés	-67	-66	-1	2%
Charges externes	-553	-510	-43	8%
Charges de personnel	-797	-993	196	-20%
Impôts	-65	-72	7	-10%
Dotations nettes aux amortissements et provisions	-201	-398	197	-49%
Autres charges (transfert de charges)	-107	13	-120	NS
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>-236</b>	<b>-175</b>	<b>-61</b>	<b>35%</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	-1	41	-42	-102%
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-237</b>	<b>-134</b>	<b>-103</b>	<b>77%</b>
Résultat financier	-2	-45	43	-96%
Produit d'impôt (impôt) sur les sociétés	-3	1	-4	NS
<b>Résultat net</b>	<b>-242</b>	<b>-178</b>	<b>-64</b>	<b>36%</b>

Le Groupe estime que 3 scénarios de sortie peuvent être envisagés :

- 1-Liquidation judiciaire :

Dans ce scénario le Tribunal de Commerce de Perpignan convertirait la procédure de redressement judiciaire en liquidation judiciaire. Cette décision entraînerait la perte de contrôle du groupe sur le casino de Collioure et la déconsolidation des comptes du casino de Collioure dans les comptes consolidés du Groupe SFC.

L'impact dans les comptes du groupe serait une sortie des actifs et des passifs du casino soit un profit de déconsolidation de 924 K€ compensé par la perte des comptes courants et créances détenus par le groupe sur le casino (694 K€ en valeur nette) et des titres pour 102 K€, soit un impact net total de +128 K€. Aucune société du groupe n'a pris d'engagement au profit du casino de Collioure, et à notre avis le groupe n'aurait dans ce scénario pas à subir de conséquence autre que celles chiffrées ci-dessus.

- 2-Rachat des 2 principales créances pour un prix décoté puis étalement du passif résiduel sur 10 ans dans le cadre d'un plan de redressement :

Ce deuxième scénario consisterait à obtenir par négociation avec les principaux créanciers du casino de Collioure un accord permettant une réduction significative du passif via le rachat à un prix estimé à 300 K€ des 2 principales créances grevant le passif du casino (1.905 K€ en valeur nominale). La Société Française de Casinos convertirait également en capital son compte courant. Le passif du casino serait alors ramené à environ 2 M€ et un plan de redressement sur 10 ans avec des échéances progressives serait présenté au Tribunal au terme de la période d'observation.

Ainsi, et sous réserve de la validation par le TC du plan de redressement, le groupe serait en mesure de déterminer la valeur des actifs de l'UGT Collioure en application de la norme IAS36.

Il convient de noter que ce scénario n'est pas suffisamment avancé pour permettre un accord dans les prochaines semaines.

- 3-Plan de redressement incluant une proposition de rachat de toutes les créances pour un prix décoté ou un étalement sur 10 ans :

Dans le troisième scénario, le Groupe proposerait un rachat des différentes créances à hauteur de 25% de leur valeur nominale. Dans l'hypothèse où 50% des créanciers accepteraient cette proposition, le passif serait ainsi ramené à environ 2 M€. Le compte courant SFC de 670 K€ serait également capitalisé. Le casino proposerait alors un plan de redressement sur 10 ans avec des échéances progressives au Tribunal de commerce.

Ainsi, et sous réserve de la validation par le TC du plan de redressement, le groupe serait en mesure de déterminer la valeur des actifs de l'UGT Collioure en application de la norme IAS36.

Ce scénario ne sera engagé, dans le cadre d'un processus encadré par le Tribunal, qu'après échec de la réalisation du scénario 2.

La prochaine audience a été fixée au 22 juin 2016 par le Tribunal de Commerce. Ce dernier peut, avec l'autorisation du procureur de la République, prolonger la période d'observation au maximum jusqu' à la fin du mois de décembre 2016. La situation sera donc clarifiée au plus tard lors de l'arrêté des comptes du groupe SFC au 31 octobre 2016.

## **2) Renouvellement de l'autorisation d'exploitation des jeux sur le casino de Collioure**

En date du 28 janvier 2015, l'autorisation d'exploiter les jeux a été renouvelée sur le Casino de Collioure pour une durée de 3 ans à compter du 1er février 2015 pour prendre fin le 5 février 2018. Se référer à la note ci-dessus pour plus d'information sur cette filiale.

## **3) Dépôt d'une proposition de modification du plan de redressement de Société Française de Casinos**

En date du 21 avril 2015, la Société Française de Casinos a déposé une demande de modification de son plan d'apurement auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Paris qui comprend les propositions novatoires suivantes :

- Option 1 : Règlement immédiat, pour solde de tout compte de 30% du passif restant dû compte tenu des annuités versées depuis le 21 juillet 2011 ;
- Option 2 : Prorogation du plan de continuation pour une durée supplémentaire d'un an en intercalant simplement une annuité supplémentaire de 5% du passif, déduite de l'avant dernière échéance. Les prochaines annuités seraient donc les suivantes : 5% - 8% - 12% - 15% - 20% - 25% (au lieu de 8% - 12% - 15% - 25% - 25%).

Compte tenu du pourcentage de créanciers ayant répondu ou accepté l'option 1, le Tribunal a déclaré prématurée la proposition de modification du plan de continuation de la Société Française de Casinos en date du 24 juin 2015.

Le Tribunal a invité la Société Française de Casinos à déposer une nouvelle demande dans 6 mois à un an.

## **4) Renouvellement de l'autorisation d'exploitation des jeux sur le casino de Port-la-Nouvelle**

En date du 25 septembre 2015, l'autorisation d'exploiter les jeux a été renouvelée sur le Casino de Port-la-Nouvelle pour une durée de 2 ans à compter du 1er novembre 2015 pour prendre fin le 31 octobre 2017.

## **5) Renouvellement de l'autorisation d'exploitation des jeux sur le casino de Châtel-Guyon**

En date du 25 septembre 2015, l'autorisation d'exploiter les jeux a été renouvelée sur le Casino de Châtel-Guyon pour une durée de 5 ans à compter du 1er novembre 2015 pour prendre fin le 31 octobre 2020.

## **6) Transmissions universelles de patrimoines intervenues sur l'exercice**

Il est rappelé qu'aux termes d'une délibération en date du 17 septembre 2014, le Conseil d'Administration de la SA Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Châtelguyon a approuvé la dissolution sans liquidation de la SCI Foncières des Grands Hôtels dans les conditions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil.

Le patrimoine de la SCI Foncières des Grands Hôtels a ainsi été universellement transféré à son associé unique à effet du 4 novembre 2014.

Aux termes d'une délibération en date du 11 septembre 2015, les associés de la SOCIETE IMMOBILIERE DE CONGRES ET DE THERMALISME-SIHCT ont approuvé la dissolution sans liquidation de la Société « SCI du Centre d'Animation Le Phoebus » dans les conditions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil.

Le patrimoine de la Société «SCI du Centre d'Animation Le Phoebus» a ainsi été universellement transféré à son associé unique à effet du 24 octobre 2015.

## **7) Ouverture d'un nouveau partenariat « jeux virtuels » avec le casino de Collioure**

Le 1er novembre 2014, Société Française de Casinos a signé un nouveau contrat de partenariat avec le casino de Collioure, dans les Pyrénées Orientales.

## **8) Société Française de Casinos cède 19 737 actions SEMCG à FRAMELIRIS**

En date du 7 octobre 2015, Société Française de Casinos a cédé 19 737 actions de la Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Châtelguyon – SEMCG à la SNC Frameliris.

Cette cession a été autorisée au préalable par le Conseil d'Administration du 23 juillet 2015.

Un pacte d'actionnaire permet à SFC de conserver la gestion et le contrôle de la Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Châtelguyon – SEMCG qui reste consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés au 31 octobre 2015.

### III. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

	Secteur d'activité	Siège	Rcs	Pourcentage d'intérêt et de contrôle	
				31.10.2015	31.10.2014
Société Française de casinos	Jeux	Paris	393 010 467	Société consolidante	
Casino de Gruissan	Casinos	Gruissan	305 322 042	100,00%	99,95%
Châtel Casino	Casinos	Châtelguyon	391 605 987	99,91%	99,91%
Société du Casino de Port-la-Nouvelle	Casinos	Port-la-Nouvelle	407 654 094	100,00%	100,00%
Ceçpas Casino de Collioure	Casinos	Collioure	382 014 645	100,00%	100,00%
200% Poker	Autres	Paris	522 208 933	63,50%	63,50%
Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Châtelguyon	Autres	Châtelguyon	395 780 380	46,48%	94,85%
Compagnie Thermale de Châtelguyon	Autres	Châtelguyon	395 780 364	46,48%	91,72%
Société Immobilière Hôtelière de Congrès et de Thermalisme	Autres	Paris	347 497 844	100,00%	97,55%
Sci Foncière des Grands Hôtels	Autres	Châtelguyon	342 241 791	Fusionnée dans SEMCG (1)	
Sci du Centre d'animation Le Phoebus	Autres	Gruissan	307 605 022	Fusionnée dans SIHCT (1)	

(1) Il est rappelé que les patrimoines de SCI Foncière des Grands Hôtels et SCI du Centre d'Animation Le Phoebus ont été transférés respectivement à la Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Châtelguyon (SEMCG) et à la Société Immobilière Hôtelière de Congrès et de Thermalisme (SIHCT) Cf. point 6 des « Faits caractéristiques de la période ».

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

### IV. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

#### REFERENTIEL

##### **Déclaration de conformité**

Conformément au règlement européen CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Société Française de Casinos au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2015 sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne au 31 octobre 2015. Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission Européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm)), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

##### **Base de préparation**

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées de manière permanente aux périodes présentées dans les états financiers consolidés, à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-après. Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, monnaie fonctionnelle et de présentation du groupe.

Le Groupe SFC a appliqué dans les états financiers clos au 31 octobre 2015 les normes, interprétations et amendements aux normes publiées qui sont d'application obligatoire aux exercices ouverts au 1<sup>er</sup> novembre 2014.

##### **Normes, amendements et interprétations obligatoires au 1<sup>er</sup> novembre 2014 :**

- ✓ l'IFRS 10 « Etats financiers consolidés » ;
- ✓ l'IFRS 11 « Partenariats » ;
- ✓ l'IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;

- ✓ l'IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » ;
- ✓ les amendements relatifs aux dispositions transitoires à IFRS 10, 11 et 12 ;
- ✓ les amendements à IFRS 10, 12 et IAS 27 « Entités d'investissements » ;
- ✓ l'amendement à IAS 32 « Compensation des actifs et passifs financiers » ;
- ✓ l'amendement à IAS 36 « Information à fournir relative à la valeur recouvrable des actifs non financiers » ;
- ✓ l'amendement à IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture » ;
- ✓ l'IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique ».

L'application de ces normes n'a pas d'incidence sur le résultat et la situation financière du Groupe au 31 octobre 2015.

**Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne mais dont l'application obligatoire est postérieure aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014 :**

Dans le cadre des améliorations annuelles 2011-2013 des IFRS :

- ✓ l'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » ;
- ✓ l'IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur » ;
- ✓ l'IAS 40 « Immeubles de placement ».

**Normes et amendements non adoptés par l'Union Européenne :**

- ✓ l'IFRS 9 « Instruments financiers » et ses amendements ;
- ✓ l'amendement à IAS 19 « Cotisations sociales de salariés » ;
- ✓ les amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune » ;
- ✓ les amendements à IAS 16 et IAS 38 « Clarification sur les modes d'amortissement acceptables » ;
- ✓ l'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » ;
- ✓ les amendements à IAS 16 et IAS 41 « Agriculture plantes productrices » ;
- ✓ les amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » ;
- ✓ les amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers » ;
- ✓ les amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 « Entités d'investissement : application de l'exemption de consolidation ».

L'impact de l'application de ces normes et amendements est en cours d'analyse.

Le Groupe prévoit que leur application ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés du groupe SFC.

## ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges que sur les informations données dans les notes annexes.

Les estimations et hypothèses sont réalisées à partir des données historiques comparables et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables. La direction du Groupe revoit ces estimations et hypothèses de façon continue afin de s'assurer de leur pertinence au regard de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes futures affectées. Les principales règles d'estimations appliquées par le Groupe sont présentées ci-dessous et concernent :

- la valorisation au bilan des actifs corporels, incorporels et écarts d'acquisition. Le Groupe revoit de manière régulière certains indicateurs qui conduiraient, le cas échéant à un test de dépréciation (note 5 ci-après et note 2 dans la section « V - COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT ») ;

- la valorisation des passifs financiers et notamment les passifs étalés dans le cadre de plan (note 17 ci-après et note 9 dans la section « V - COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT »).

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation.

### CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE LA GESTION DE CASINOS

En France, la tenue de maisons de jeux de hasard est soumise à des lois et réglementations spécifiques.

Les autorisations d'ouverture sont accordées par le Ministre de l'Intérieur, qui en fixe la durée, le Conseil Municipal de la commune d'exploitation, dans le cadre d'une convention de délégation de service public, fixant, en fonction d'un cahier des charges, la durée de la concession, les jeux autorisés et les conditions d'exploitation du casino.

Les échéances des contrats de concession et des autorisations des jeux, dont sont titulaires les filiales du Groupe, sont les suivantes :

Société	Commune	Jeux exploités	Activités autres liées au contrat	Date de fin de contrat	Date de renouvellement de l'autorisation des jeux
Casino de Gruissan	Gruissan	100 Machines à sous & Jeux de Table	Animations culturelles de la ville	28.02.2017	28.02.2017
Société du Casino de Port-la-Nouvelle	Port-la-Nouvelle	49 Machines à sous & Jeux de Table	Développement touristique	23.11.2022	31.10.2017
Châtel casino	Châtel-Guyon	63 Machines à sous & Jeux de Table	Animations culturelles de la ville	31.10.2021	31.10.2020
Collioure	Collioure	70 Machines à sous & Jeux de Table	Développement touristique	05.02.2018	05.02.2018

### METHODES DE CONSOLIDATION

#### 1) Périmètre de consolidation

Les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50%, mais sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle de fait, c'est-à-dire le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en obtenir des avantages, sont consolidées selon cette même méthode.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %.

Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation.

#### 2) Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée depuis le 1er novembre 2009, et selon IFRS 3 pour les acquisitions ayant eu lieu avant cette date.

La contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un goodwill. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, SFC a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le groupe) soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode d'un goodwill complet, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur et SFC comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

Cette option s'applique transaction par transaction.

Les frais directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus.

L'analyse des goodwill est finalisée durant la période d'évaluation, soit 12 mois à compter de la date de la prise de contrôle.

Les participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) sont constatées si le groupe n'acquiert pas 100% d'une société sur la base de la juste valeur nette des actifs et passifs acquis.

### 3) Date de clôture

Excepté les sociétés civiles immobilières, dont l'exercice se clôt le 31 décembre, l'ensemble des sociétés intégrées du groupe clôture au 31 octobre. Les états financiers des sociétés, dont la date de clôture ne coïncide pas avec le 31 octobre, sont pris en compte dans les comptes consolidés du Groupe sur la base d'une situation sur douze mois se terminant le 31 octobre de chaque année.

## REGLES ET METHODES D'EVALUATION

### 4) Goodwill

Les goodwill sont évalués à leur coût (cf. note 2 – Regroupement d'entreprises), diminué du cumul des pertes de valeur. Ils sont affectés à des unités génératrices de trésorerie ou des groupes d'unités génératrices de trésorerie, ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment en cas d'indices de pertes de valeur. Les modalités des tests de dépréciation retenues par le groupe sont décrites au paragraphe "Tests de dépréciation" ci-après.

### 5) Tests de dépréciation

Les tests de dépréciation consistent à comparer les actifs nets comptables, y compris les goodwill et la valeur recouvrable de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT).

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées par unité génératrice de trésorerie. Celles-ci sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue engendre des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs.

Pour l'appréciation de la valeur des actifs à la clôture, le Groupe a retenu 4 UGT pour ses tests de dépréciation :

- Casino de Gruissan
- Casino de Châtel-Guyon
- Casino de Port la Nouvelle
- Casino de Collioure

Lorsque la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une dépréciation est constituée sur le poste «Dépréciation des actifs» du compte de résultat. Cette dépréciation est imputée en priorité sur les goodwill.

La valeur recouvrable de ces UGT correspond à la plus élevée de leur juste valeur, diminuée des coûts de vente, et de leur valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

Les valeurs d'utilité sont déterminées à partir des projections actualisées des flux de trésorerie nets actualisés après impôt, avec prise en compte d'une valeur terminale, basée sur un taux de croissance à l'infini des produits générés par l'actif valorisé. Les projections sont basées sur une durée de 5 ans. Le taux retenu pour l'actualisation des flux futurs est le coût moyen pondéré du capital après impôt ajusté d'une prime de risque si nécessaire. Les hypothèses retenues en termes de progression de l'activité et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles.

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour

cet actif au cours des années précédentes. Une perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition n'est jamais reprise.

## 6) Immobilisations

Seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Le Groupe a choisi de conserver le principe de l'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles selon la méthode du coût.

### ● Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise sont comptabilisées à leur juste valeur si cette dernière peut être estimée de manière fiable.

Leur durée d'utilité est appréciée comme étant finie ou indéfinie. Les logiciels appartiennent à la première catégorie et sont amortis en mode linéaire sur leur durée d'utilité prévue, allant de 1 an à 3 ans.

### ● Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer la construction d'immobilisations corporelles sont immobilisés, comme élément du coût, sur la période de temps nécessaire pour préparer l'actif à son utilisation prévue.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

- Constructions :
  - Gros œuvre et structure : Linéaire sur 20 à 50 ans
  - Aménagements : Linéaire sur 8 à 15 ans
- Installations techniques : Linéaire sur 2 à 10 ans
- Machines de jeux : Linéaire sur 5 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles : Linéaire sur 1 à 10 ans

Il n'est pas tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable car celle-ci est non significative.

## 7) Actifs financiers

Les actifs financiers sont composés des prêts et créances, des actifs disponibles à la vente ou d'actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Le groupe n'a pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance et dispose d'un montant non significatif d'actifs disponibles à la vente.

A l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition. Les acquisitions et cessions d'actifs financiers sont enregistrées à leur date de règlement.

### ● Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres de participation dans des sociétés non consolidées et la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont des actifs disponibles à la vente, comptabilisés à leur juste valeur. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative ou durable de la valeur de l'actif), une dépréciation irréversible est constatée par résultat. La reprise de cette dépréciation par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

- **Prêts et créances**

Il s'agit des actifs financiers, émis ou acquis par le groupe SFC qui sont la contrepartie d'une remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme de montants significatifs non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.

Les créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que l'ensemble des risques et avantages qui leur sont associés n'est pas transféré à un tiers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances cédées avec recours dans le cadre de programmes de financement des stocks des concessionnaires de véhicules de loisirs ainsi que les effets escomptés non échus sont réintégrés à l'actif dans le poste «clients et autres débiteurs» et au passif dans le poste «passifs financiers courants».

Une provision individualisée pour dépréciation est comptabilisée lorsque des événements font douter du recouvrement d'une créance (mise en redressement ou liquidation judiciaire, impayés nombreux...). Cette provision tient compte, le cas échéant, des garanties obtenues.

Un actif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ont expiré,
- les droits contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions.

Si le cédant a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité.

Si le cédant a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

## **8) Stocks**

Les marchandises et les matières premières sont évaluées au prix de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci s'avère inférieure.

Les stocks sont valorisés selon la méthode du premier entré premier sorti. Compte tenu de la forte rotation des stocks composés essentiellement de matières périssables, cette méthode est approximée, pour la majeure partie des stocks, par une évaluation au dernier coût d'achat.

## **9) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans le bilan consolidé comprennent les disponibilités ainsi que les valeurs mobilières de placement et les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Ils sont considérés comme détenus à des fins de transaction et les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat.

Les placements dans les actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus des équivalents de trésorerie.

Les découverts bancaires ne sont pas assimilés à un financement et sont donc inclus dans la trésorerie du tableau des flux de trésorerie. Ils figurent dans les passifs courants sous la rubrique « Emprunts auprès des établissements de crédit ».

## **10) Capitaux propres**

Les capitaux propres regroupent deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société mère d'une part (actionnaires de SFC), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (actionnaires minoritaires des filiales). Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société mère.

Les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique. Les flux de trésorerie provenant de variations de parts d'intérêts dans une filiale intégrée

globalement, qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle (cette notion englobant les augmentations de parts d'intérêts), sont intégrés dans les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement.

Dans le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée par intégration globale, le Groupe comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SFC. Les frais attachés à ces opérations sont également enregistrés au sein des capitaux propres. Il en est de même pour les frais attachés aux cessions sans perte de contrôle. Concernant la cession d'intérêts majoritaires induisant une perte de contrôle, le Groupe constate une cession à 100% des titres détenus suivie, le cas échéant, d'une acquisition à la juste-valeur de la part conservée. Ainsi, le Groupe constate un résultat de cession, présenté en « Autres produits opérationnels » ou en « Autres charges opérationnelles », sur la totalité de sa participation (part cédée et part conservée), revenant à réévaluer la partie conservée par le résultat. Les flux de trésorerie provenant de l'obtention ou de la perte de contrôle dans une filiale sont affectés aux flux nets de trésorerie des activités d'investissements.

### **11) Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel**

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites et d'indemnités de départ.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les indemnités de départ, les provisions sont déterminées de la façon suivante : la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs. L'ensemble des écarts actuariels générés est immédiatement comptabilisé en autres éléments du résultat global.

### **12) Autres provisions**

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Les autres provisions, courantes ou non courantes, sont principalement relatives aux éléments suivants :

- litiges,
- provision pour jackpot progressif

### **13) Subventions**

Les subventions d'investissements figurent en autres passifs courants ou non courants suivant l'échéance de leur rythme de reprise. Les reprises de subventions sont échelonnées sur la durée d'amortissement des biens qui en ont bénéficié et enregistrées dans le résultat au niveau des autres produits opérationnels.

Pour l'application particulière du plan comptable des casinos, les subventions issues du prélèvement à employer, correspondant aux recettes supplémentaires dégagées au profit des casinos par l'application du barème de prélèvement progressif, doivent être consacrées à concurrence de 50 % à des travaux d'investissement destinés à l'amélioration de l'équipement touristique. Elles sont amorties en fonction de la réalisation des investissements.

Les subventions d'exploitation sont, quant à elles, reprises au rythme des charges qu'elles financent.

### **14) Impôts différés**

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Au bilan, le Groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de natures d'impôt levées par la même autorité de taxation.

### **15) Actifs et passifs courants et non courants**

Un actif est classé en tant qu'actif courant lorsque le Groupe s'attend à pouvoir le réaliser, le vendre ou le consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture ou lorsqu'il est détenu essentiellement aux fins d'être négocié.

Un passif est classé en tant que passif courant lorsque le Groupe s'attend à le régler au cours de son cycle d'exploitation normal ou dans les douze mois suivant la clôture ou lorsqu'il est détenu essentiellement aux fins d'être négocié.

Tous les autres actifs et passifs sont classés en non courants.

### **16) Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées**

Les actifs nets du Groupe destinés à être cédés ou les actifs corporels détenus en vue de la vente sont comptabilisés en actifs destinés à la vente et dettes des activités abandonnées sans possibilité de compensation entre les actifs et les passifs concernés.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles. En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

### **17) Passifs financiers**

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IAS 39. A l'exception des instruments dérivés, l'ensemble des passifs financiers, notamment les emprunts et dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes est comptabilisé initialement à la juste valeur, puis au coût amorti.

Les instruments composés sont quant à eux analysés par composantes.

- Lorsqu'un instrument émis comprend à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, ces composantes sont comptabilisées séparément dans les dettes et les capitaux propres,
- Lorsqu'un instrument émis comprend à la fois une composante dette et un dérivé qui n'est pas un instrument de capitaux propres, ces composantes sont comptabilisées séparément comme une composante dette, d'une part, et un dérivé, d'autre part.

### **18) Revenus**

Les revenus sont constitués par le produit brut des jeux, les droits d'entrée jeux, le chiffre d'affaires des activités de restauration, des activités hôtelières et de toute autre activité annexe. Le chiffre d'affaires net de prélèvements correspond aux sommes mises moins les prélèvements sur les jeux représentant le prélèvement communal, le prélèvement de l'État fixe et progressif ainsi que la CRDS et la CSG assis sur tout ou partie du produit brut des jeux ainsi que les sommes redistribuées aux joueurs.

Pour les transactions ne comprenant que des services ou des prestations de conseils, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus.

Les produits d'intérêts sont enregistrés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes reçus sont comptabilisés dès lors que le droit à recevoir des dividendes est avéré.

### **19) Résultat opérationnel courant**

La notion de résultat opérationnel s'apprécie avant les produits et charges opérationnels non courants (Cf. infra) les produits et charges financiers, le coût de financement, les charges d'impôt sur les bénéfices, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence et le résultat net des activités abandonnées.

### **20) Charges ou produits opérationnels non courants**

La notion de charges ou produits opérationnels non courants recouvre essentiellement les résultats de cessions d'actifs financiers, incorporels ou corporels et les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs.

### **21) Coût de financement**

Le coût de financement inclut les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des dettes auprès des établissements de crédit ou auprès de tiers et de la trésorerie totale (trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement).

### **22) Résultat par action**

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres auto détenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, tels que les obligations convertibles en actions ou les options de souscription et d'achat d'actions.

### **23) Informations sectorielles**

L'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités de SFC ; elle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (la Direction Générale) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance

Cette information sectorielle est donc présentée sur la base de l'organisation interne du Groupe qui reflète les différents niveaux de risques et de rentabilité auxquels il est exposé. Compte tenu de l'opération de cession sur la période, l'organisation interne a été remaniée, et est organisée dorénavant selon les secteurs suivants : casinos et holding.

## V. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Les informations sont données, sauf indication contraire, en milliers d'euros.

### 1) Goodwill

	31.10.2015	31.10.2014
Valeur d'acquisition à l'ouverture	21 559	21 559
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	-	-
Augmentation	-	-
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder détenus en vue de la vente	-	-
Valeur d'acquisition à la clôture	21 559	21 559
Dont :		
Casino de Gruissan	11 214	11 214
Casino de Châtel-Guyon	7 869	7 869
Casino de Collioure	1 880	1 880
Casino de Port la Nouvelle	596	596
	21 559	21 559

Conformément à IAS 36, le Groupe a effectué un test de perte de valeur du goodwill à la clôture de l'exercice 2014-2015 (cf note 2) sur les casinos de Gruissan, de Châtel-Guyon et de Port-la-Nouvelle, et compte tenu des résultats du test de perte de valeur, aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur l'exercice.

### 2) Tests de perte de valeur

#### Méthode d'élaboration et hypothèses sous-tendant les tests d'impairment à la clôture

Les UGT retenues correspondent aux casinos exploités par le Groupe SFC.

Le test de dépréciation de ces goodwill est réalisé en déterminant pour chaque UGT une valeur d'utilité selon la méthode suivante de calcul des valeurs recouvrables :

- estimation des flux de trésorerie futurs attendus basés sur les plans d'affaires à cinq ans, établis par la Direction de chaque UGT et validés par la Direction du groupe ;
- les flux de trésorerie sont calculés selon la méthode de l'actualisation des flux futurs (EBITDA (résultat opérationnel avant amortissements) +/- variation de BFR - impôt normatif - investissements) ;
- la valeur terminale est calculée sur la base d'une rente à l'infini ;
- l'actualisation des flux de trésorerie se fait sur la base du coût moyen pondéré du capital (« Weight Average Capital Cost : WACC »), déterminé en fonction des paramètres financiers de rendement et de risque de nature sectorielle sur les marchés dans lesquels évolue l'UGT testée.
- renouvellement des DSP et des autorisations de jeux dans le temps aux conditions actuelles.

Les paramètres de calcul du WACC retenus par SFC ont été déterminés comme suit

- taux sans risque : rendement des obligations d'Etat françaises à 10 ans, moyenne 1 an au 31 octobre 2015 majoré d'une prime de marché action ;
- « bêta » endettés des sociétés comparables : « bêta » observés à la date de calcul du WACC (dans la mesure où le « bêta » est issu d'une régression linéaire sur les deux dernières années, il reflète une sensibilité moyen terme de la valeur des titres d'une société donnée par rapport à l'ensemble du marché) ;
- « spread » de crédit : spread des emprunts privés ;
- taux d'impôt : taux d'imposition des sociétés en France.

Les hypothèses structurantes sont présentées dans le tableau ci-dessous :

2014-2015	Gruissan	Chatelcasino	Port La Nouvelle
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Période des prévisions	2016/2020	2016/2020	2016/2020
Taux d'actualisation	8,30%	8,30%	8,30%
Taux de croissance du CA à moyen terme	1,70%	1,70%	1,70%
Chiffre d'affaires 2014-2015	9 225 K€	4 783 K€	2 094 K€
Rentabilité attendue en fin de plan (2020)	26,8%	37,4%	16,0%

Les plans d'affaires des participations ont été établis sur la base de la meilleure estimation de la direction des incidences de la situation économique actuelle. Ils tiennent compte notamment d'une rationalisation des coûts relatifs à chaque exploitation ainsi que d'une croissance mesurée du chiffre d'affaires.

Pour rappel, les hypothèses structurantes 2013-2014 étaient les suivantes :

2013-2014	Gruissan	Chatelcasino	Port La Nouvelle	Collioure
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Période des prévisions	2015/2019	2015/2019	2015/2019	2015/2019
Taux d'actualisation	8,30%	8,30%	8,30%	8,30%
Taux de croissance du CA à moyen terme	1,70%	1,70%	1,70%	1,70%
Chiffre d'affaires 2013-2014	9 426 K€	4 355 K€	2 142 K€	2 678 K€
Rentabilité attendue en fin de plan (2019)	24,2%	35,2%	15,0%	25,9%

#### Test de sensibilité (conformément aux recommandations de l'AMF)

- Test de sensibilité sur le taux d'actualisation :

Evolution du taux d'actualisation / K€	Gruissan	Chatelcasino	Port La Nouvelle
8,80%	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	-47
8,30%	X	X	X
7,80%	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation

- Test de sensibilité sur l'évolution de la rentabilité :

Evolution de la rentabilité / K€	Gruissan	Chatelcasino	Port La Nouvelle
+1pt	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation
X	X	X	X
-1pt	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	-92

Variation de l'hypothèse clé qui ramènerait la valeur d'utilité de chaque unité à sa valeur comptable :

- Gruissan : baisse de la rentabilité attendue en 2020 de 3,8 points ;
- Chatelcasino : baisse de la rentabilité attendue en 2020 de 5 points ;
- Port-La-Nouvelle : baisse de la rentabilité attendue en 2020 de 0,3 points ;

Au 31 octobre 2015, et au regard de ces différentes analyses, le groupe n'a pas constaté de perte de valeur.

### 3) Immobilisations incorporelles

	31.10.2015	31.10.2014
Valeur brute à l'ouverture	370	549
Acquisitions	5	18
Diminutions	(18)	(14)
Variation de périmètre	-	(183)
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder	-	-
Valeur brute à la clôture	357	370
Amortissements & pertes de valeur à l'ouverture	238	384
Dotations de l'exercice	9	49
Reprise de l'exercice	(18)	(14)
Variation de périmètre	-	(181)
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder	-	-
Amortissements & pertes de valeur à la clôture	229	238
Valeur nette	128	131
Dont :		
Autres	13	15
Casinos	115	116
	128	131

Les mouvements de l'exercice s'analysent ainsi :

	31.10.2014	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	Variation de périmètre	31.10.2015
Autres immobilisations incorporelles	370	5	(18)			357
Valeurs brutes	370	5	(18)			357
Autres immobilisations incorporelles	238	9	(18)			229
Amort. et pertes de valeurs *	238	9	(18)			229
Valeurs nettes	131	(4)	0			128
(*) Dont pertes de valeur	-					-

Les mouvements de l'exercice 2013/2014 s'analysent ainsi :

	31.10.2013	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	Variation de périmètre	31.10.2014
Autres immobilisations incorporelles	549	18	(14)		(183)	370
Valeurs brutes	549	18	(14)		(183)	370
Autres immobilisations incorporelles	384	49	(14)		(181)	238
Amort. et pertes de valeurs *	384	49	(14)		(181)	238
Valeurs nettes	165	(31)	-		(2)	131
(*) Dont pertes de valeur	-					-

#### 4) Immobilisations corporelles

	31.10.2015	31.10.2014
Valeur brute à l'ouverture	15 859	20 875
Acquisitions	1 424	1 134
Diminutions	(295)	(407)
Variation de périmètre	-	(5 743)
Transfert de (vers) des actifs non courants détenus en vue de la vente	-	-
Valeur brute à la clôture	16 988	15 859
Amortissements & pertes de valeur à l'ouverture	10 388	14 254
Dotation de l'exercice	1 014	1 241
Reprise de l'exercice	(293)	(391)
Variation de périmètre	-	(4 716)
Transfert de (vers) des actifs non courants détenus en vue de la vente	-	-
Amortissements & pertes de valeur à la clôture	11 108	10 388
Valeur nette	5 881	5 471
Dont :		
Autres	35	46
Casinos	5 846	5 425
	5 881	5 471

Les investissements ont représenté dans les casinos de Gruissan 278 K€ dont 25 K€ pour l'Hôtel, Port-la-Nouvelle 225 K€, le casino de Châtel-Guyon 871 K€, le casino de Collioure 46 K€.

Le groupe a investi 1 093 K€ pour l'acquisition de nouvelles machines à sous ou de nouveaux kits et 310 K€ pour l'agencement et la rénovation des exploitations.

Les mouvements de l'exercice s'analysent ainsi :

	31.10.2014	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	Variation de périmètre	31.10.2015
Terrains	47					47
Constructions	4 008					4 008
Installations techniques	7 232	1 093	(279)			8 046
Autres immobilisations corporelles	4 563	310	(16)			4 857
Immobilisations en cours	9	22				30
Valeurs brutes	15 859	1 424	(295)			16 988
Terrains	-					-
Constructions	1 985	200				2 185
Installations techniques	5 139	454	(278)			5 315
Autres immobilisations corporelles	3 264	360	(15)			3 609
Immobilisations en cours	-					-
Amort. et pertes de valeurs *	10 388	1 014	(293)			11 108
Valeurs nettes	5 471	411	(1)			5 881
(*) Dont pertes de valeur	-					-

Les mouvements de l'exercice 2013/2014 s'analysent ainsi :

	31.10.2013	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	Variation de périmètre	31.10.2014
Terrains	47					47
Constructions	4 008					4 008
Installations techniques	10 399	948	(355)	2	(3 763)	7 232
Autres immobilisations corporelles	6 414	160	(52)	17	(1 975)	4 563
Immobilisations en cours	7	26	(1)	(19)	(4)	9
<b>Valeurs brutes</b>	<b>20 875</b>	<b>1 134</b>	<b>(407)</b>	<b>-</b>	<b>(5 743)</b>	<b>15 859</b>
Terrains	-					-
Constructions	1 773	212				1 985
Installations techniques	7 819	579	(339)		(2 920)	5 139
Autres immobilisations corporelles	4 661	450	(52)		(1 796)	3 264
Immobilisations en cours	-					-
<b>Amort. et pertes de valeurs *</b>	<b>14 254</b>	<b>1 241</b>	<b>(391)</b>	<b>-</b>	<b>(4 716)</b>	<b>10 388</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>6 622</b>	<b>(107)</b>	<b>(17)</b>	<b>-</b>	<b>(1 026)</b>	<b>5 471</b>
<i>(*) Dont pertes de valeur</i>	-					-

#### 5) Autres actifs financiers non courants

	Actifs disponibles à la vente		Prêts et créances au coût amorti		Total
	Titres de participation cotés	Titres de participation non cotés	Prêts et créances	Autres actifs financiers	
Valeur brute	-	1	1 152	55	1 208
Cumul des pertes de valeur	-	-	(15)	-	(15)
<b>Valeur nette au 31.10.2014</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>1 137</b>	<b>55</b>	<b>1 193</b>
Investissements			38	98	136
Cessions, remboursements			(1 106)	-	(1 106)
Variation de périmètre			-	-	-
Augmentation (diminution) provenant des pertes de valeur			2	(121)	(119)
Valeur brute	-	1	84	153	238
Cumul des pertes de valeur	-	-	(13)	(121)	(134)
<b>Valeur nette au 31.10.2015</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>71</b>	<b>32</b>	<b>104</b>

La catégorie « prêts et créances au coût amorti » comprend principalement les prêts consentis dans le cadre de l'effort de construction ainsi que les autres actifs financiers (dépôts de garantie). Le remboursement des « prêts et créances » correspond principalement au paiement du solde du prix de cession de la marque « La Tête Dans les Nuages » en janvier 2015.

#### 6) Stocks et en-cours

	31.10.2015		31.10.2014	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
Matières premières et autres approvisionnements	153	153	138	138
Stocks de marchandises	10	10	19	19
<b>Total</b>	<b>163</b>	<b>163</b>	<b>157</b>	<b>157</b>

## 7) Clients et autres actifs courants

	31.10.2015	31.10.2014
Créances clients et comptes rattachés	679	575
Créances sur l'Etat (sauf impôt sur les sociétés)	351	406
Créances sur le personnel	11	11
Créances auprès des organismes sociaux	3	6
Autres créances diverses	193	181
Charges constatées d'avance	163	148
Trésorerie bloquée affectée au plan de continuation de SFC	298	-
Valeur brute	1 698	1 328
Dépréciation des créances clients	(200)	(137)
Dépréciation des créances diverses	(35)	(38)
Valeur nette	1 463	1 153

Les créances clients et autres actifs courants ne portent pas intérêt.

## 8) Capitaux propres

		% du CapitalDroits	% des de vote
Framéloris	1 886 627	37,05%	37,05%
Verneuil Participations	994 065	19,52%	19,52%
Electricité et Eaux de Madagascar	502 000	9,86%	9,86%
Foch Investissements	942 415	18,50%	18,50%
Matignon	167 639	3,29%	3,29%
Invest Securities	94 736	1,86%	1,86%
Mery Sanson NP/USUF	80 263	1,58%	1,58%
Ensemble des autres actionnaires nominatifs Public	101 106 323 619	1,99% 6,36%	1,99% 6,36%
<b>Au 31.10.2014</b>	<b>5 092 470 actions</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
Framéloris	1 886 627	37,05%	37,05%
Verneuil Participations	994 065	19,52%	19,52%
Electricité et Eaux de Madagascar	502 000	9,86%	9,86%
Foch Investissements	942 415	18,50%	18,50%
Matignon	167 639	3,29%	3,29%
Invest Securities	94 736	1,86%	1,86%
Mery Sanson NP/USUF	80 263	1,58%	1,58%
Ensemble des autres actionnaires nominatifs Public	101 106 323 619	1,99% 6,36%	1,99% 6,36%
<b>Au 31.10.2015</b>	<b>5 092 470 actions</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

- **Autorisations accordées**

Par autorisations accordées lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 16 avril 2015, le conseil d'administration dispose du pouvoir :

i) d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par voie d'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital de la société ou à des titres de créances ou par l'emploi conjoint de ces procédés régis par les articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances. Ces valeurs mobilières pourront revêtir la forme de titres subordonnés, à durée

déterminée ou non, et pourront être émises soit en euros, soit en devises ou unités monétaires établies par référence à plusieurs devises,

ii) dans la limite d'un montant maximal de 15 millions d'euros de nominal, compte non tenu du nominal des titres à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société.

iii) d'augmenter, dans les trente jours de la clôture de la souscription lorsque la Société constatera une demande excédentaire, le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription et dans la limite de 15% du montant de l'émission initiale.

## 9) Emprunts auprès des établissements de crédit et endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini par le groupe correspond aux dettes financières inscrites au bilan sous les postes « Emprunts auprès des établissements de crédit », à moins et plus d'un an, du Passif actualisé de la Société Française de Casinos dans le cadre de son Plan de Continuation, du passif du casino de Collioure dans le cadre de sa procédure collective (cf note 1 des « Faits caractéristiques de la période ») augmentées des avances consenties par les associés ou sociétés apparentées inscrites en « Emprunts & dettes financières divers », courants comme non courants, diminués du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant à l'actif du bilan et de la trésorerie bloquée affectée au plan de continuation de SFC provenant de l'encaissement, en janvier 2015, de la créance liée à la cession de la marque « La Tête dans les nuages » conformément à la décision du Tribunal de commerce de Paris de juillet 2014 et figurant en « Autres actifs courants ».

	31.10.2015	31.10.2014
Passifs financiers non courants :		
Emprunts auprès des établissements de crédit à plus d'un an	-	32
Passifs échelonnés non courant Société Française de Casinos	4 463	5 150
Passifs gelés non courant CECPAS Casino de Collioure (1)	3 630	2 694
	<b>I</b>	<b>7 875</b>
<i>Dont : Echéances à plus d'un an et moins de cinq ans</i>	4 463	5 904
<i>Echéances à plus de cinq ans</i>	3 630	1 972
Passifs financiers courants :		
Emprunts auprès des établissements de crédit à moins d'un an	31	257
Intérêts courus sur emprunts	-	1
Banques créditrices	38	1
Passifs échelonnés courant Société Française de Casinos	818	587
Passifs gelés courant CECPAS Casino de Collioure	120	94
Emprunts & dettes financières divers à moins d'un an	54	54
	<b>II</b>	<b>993</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie :		
OPCVM	-	-
Trésorerie bloquée affectée au plan de continuation de SFC	298	-
Disponibilités	3 036	2 783
	<b>III</b>	<b>2 783</b>
Endettement financier net (I + II - III)	<b>5 820</b>	<b>6 086</b>

(1) Le passif du casino de Collioure n'a pas été mis à jour compte tenu des procédures en cours décrites à la note 1 des « Faits caractéristiques de la période » outre le reclassement du passif courant en non courant pour 94 K€ et des nouveaux passifs gelés inscrits dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire. Les passifs financiers courants correspondent aux avances des AGS et du préfinancement CICE 2013.

- **Emprunts auprès des établissements de crédit**

	31.10.2015	31.10.2014
<p>Un crédit syndiqué consenti par la Banque Populaire du Massif Central et la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise le 20.04.2001 à la société Châtel Casino pour financer l'acquisition de l'ensemble immobilier du casino de Châtelguyon.</p> <p>D'un montant total initial total de 1 829 388 € (12 000 KF), il est réparti entre deux lignes de crédit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ l'une de 609 796 € (4 000 KF), portant intérêt au taux annuel fixe de 6,60%, remboursable en 180 mensualités constantes de 5 346 € du 20 mai 2001 au 20 avril 2016.</li> <li>○ l'autre de 1 219 592 € (8 000 KF), portant intérêt au taux annuel fixe de 6,50%, remboursable en 120 mensualités constantes de 13 848 € du 20 mai 2001 au 20 avril 2011.</li> </ul> <p>Il est garanti par une inscription de privilège de prêteur de deniers, par une hypothèque conventionnelle sur l'ensemble immobilier ainsi que par la caution solidaire et indivisible de Société Française de Casinos.</p>	31	91
<p>Un crédit consenti par la Société Générale le 26.06.2006 à la Société du Casino de Port-la-Nouvelle pour financer l'acquisition de machines à sous et de travaux.</p> <p>D'un montant initial de 2 250 K€, il porte intérêt au taux Euribor 3 mois majoré de 1,35% l'an et est remboursable en 20 trimestrialités égales de 112 500 € de principal chacune du 26.09.2006 au 26.06.2011.</p> <p>Au 01.09.2010, les modalités de remboursement du solde s'élevant à 868 500 € ont été révisées selon les accords suivants : suspension de 3 trimestrialités et rééchelonnement de celles-ci sur les échéances restantes sans prolongation de durée.</p> <p>Le nouvel échéancier prévoit 18 trimestrialités qui se décomposent en 2 trimestrialités de 41 350 €, 15 trimestrialités de 49 100 € et une 18<sup>ème</sup> de 49 250 €. La première trimestrialité est fixée au 01.06.2011 et la dernière au 01.09.2015.</p> <p>Il est garanti par le nantissement du fonds de commerce du Casino de Port-la-Nouvelle ainsi que par la caution solidaire de Société Française de Casinos.</p>	-	196
<p>Un crédit consenti par la Société Viixel le 17.02.2010 à la société du Casino de Gruissan anciennement « Centre d'Animation Le Phoebus » pour financer l'acquisition d'un véhicule utilitaire.</p> <p>D'un montant initial de 7,5 K€, il porte intérêt au taux annuel fixe de 8,90% l'an et est remboursable en 60 mensualités égales de 170,81 € de principal chacune du 25.04.2010 au 25.03.2015.</p> <p>Il est assorti d'une clause de réserve de propriété.</p>	-	1
<b>Total courant et non courant</b>	<b>31</b>	<b>288</b>

- **Emprunts et dettes financières divers à moins d'un an**

	31.10.2015	31.10.2014
Avances consentis par les associés ou sociétés apparentées :		
Frameliris	-	-
Verneuil Participations	13	13
Divers associés	-	-
	<b>13</b>	<b>13</b>
Divers	41	41
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>54</b>

## Evaluation des dettes étalées dans le cadre du plan de continuation de Société Française de Casinos

Du fait de l'approbation par le Tribunal de commerce de Paris du plan de continuation en date du 21 juillet 2011, les échéances des dettes des créanciers ont été arrêtées et étalées sur 8 ans.

Compte tenu de la modification substantielle des termes du passif initial, les paragraphes 40 et 41 de la norme IAS 39 qui précisent dans quels cas une entreprise doit décomptabiliser un passif financier de son bilan au titre de l'extinction de son passif initial et comptabiliser un nouveau passif financier, trouvent à s'appliquer au cas des dettes liées à la procédure collective et à son étalement sur 8 ans.

Par conséquent, les dettes relatives au plan de continuation ont été valorisées à leur valeur comptable actualisée (méthode du coût amorti) compte tenu de la nouvelle durée de remboursement (jusqu'à 8 ans) et en accord avec IAS 39-47.

Du fait de la situation particulière du groupe, de l'inexistence d'un marché secondaire pour la dette du groupe et en l'absence de transaction de financement récente du groupe permettant d'appréhender une prime de risque, il a été retenu par prudence un taux d'actualisation de 4.30% qui fait référence au taux de rémunération des obligations privées de 1<sup>ère</sup> catégorie (AA) au 31 12 2011.

Le résultat de l'actualisation (1 506 K€) a été comptabilisé en tant que produit financier au compte de résultat au 31 octobre 2011.

Au cours de l'exercice 2015, le Groupe a constaté par le compte de résultat le coût financier de l'actualisation des dettes liés à la procédure collective (227 K€), conformément à IAS 39-56, au travers du processus d'amortissement lors de chaque remboursement.

L'ensemble des postes regroupés sous la rubrique « Passif de Société Française de Casinos » dans le cadre du Plan de Continuation de la Société Française de Casinos se décompose ainsi :

- **Nature du passif de Société Française de Casinos dans le cadre du plan de continuation**

	31.10.2015			
	07/2016	07/2017	07/2018	07/2019
Passif de la Société Française de Casinos				
Dettes fiscales et sociales	2	2	3	3
Dettes fournisseurs	53	102	170	386
Dette Partouche	427	534	890	890
Dette obligataire	265	331	552	552
Autres dettes	96	120	201	201
Passif rééchelonné au titre du plan de continuation avant actualisation	843	1 090	1 816	2 032
Impact de l'actualisation des flux de trésorerie	(25)	(76)	(196)	(295)
Passif rééchelonné au titre du plan de continuation après actualisation	818	1 013	1 619	1 738
Dettes non déclarées, non éteintes	-	-	-	93
Total	818	1 013	1 619	1 831

- **Avances consenties par les associés et les sociétés apparentées**

Les avances consenties par les associés ou les sociétés apparentées portent, pour la plupart d'entre elles, intérêt au taux effectif moyen pratiqué par les établissements de crédit pour les prêts à taux variable aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans. Elles sont remboursables à moins d'un an.

- **Charges financières**

Les charges financières relatives à ces dettes s'analysent ainsi :

	31.10.2015	31.10.2014
Charges d'intérêts des établissements de crédit	25	32
Charges d'intérêts liées à la désactualisation des passifs	227	286
Charges d'intérêts liées au coût des avantages postérieurs à l'emploi	7	9
Charges d'intérêts des activités poursuivies	259	327

- **Risques de taux et privilèges accordés**

Le Groupe ne pratique pas d'opérations de couverture du risque de taux. De ce fait, l'exposition au risque de taux d'intérêt pour le groupe provient essentiellement de son endettement financier, lequel est majoritairement à taux fixe ou à 0%.

La synthèse des dettes financières en matière de taux et de privilèges est la suivante :

	31.10.2015	31.10.2014
Taux fixe	31	92
Taux variable	38	198
Taux 0% (dont passifs plan de continuation et passifs gelés)	9 084	8 579
	9 154	8 869
Faisant l'objet de garanties (cautions, réserves de propriété)	905	941
Faisant l'objet d'hypothèques et de nantissements	4 945	5 490
Sans garanties ni nantissement	3 304	2 437
	9154	8 869

- **Risque de liquidité**

Les financements de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS sont essentiellement constitués d'emprunts bancaires historiques et d'avances consenties par ses actionnaires et leurs sociétés apparentées.

Les emprunts souscrits par le Groupe contiennent des clauses usuelles restreignant la liberté opérationnelle du Groupe, en particulier sa capacité à consentir des sûretés, à contracter ou consentir des emprunts, à accorder des garanties ou à réaliser des opérations d'acquisition ou de cession.

Ces contrats d'emprunts ne contiennent pas de clause d'exigibilité fondée sur le respect de ratios financiers.

Les caractéristiques du plan de continuation de Société Française de Casinos sont inchangées par rapport au 31 octobre 2014. (cf, à ce titre la note 1 des « Faits caractéristiques de la période »).

## 10) **Autres passifs non courants**

Ils concernent principalement les subventions d'investissement à plus d'un an amorties en fonction de la réalisation des investissements.

## 11) Provisions courantes et non courantes

Les provisions non courantes, non directement liées aux cycles d'exploitation, concernent les éléments suivants :

	31.10.2014	Augmen- tation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre	Ecarts actuariels inscrits en autres éléments du résultat global	31.10.2015
Jackpot progressif	22	19	(22)				19
Provisions pour litiges	-	110					110
Autres	10						10
Total des provisions courantes	32	129	(22)				139
Provisions pour litiges	292		(182)	(110)			-
Avantages postérieurs à l'emploi	405	39				(5)	439
Total des provisions non courantes	697	39	(182)	(110)		(5)	439

- **Provisions pour litiges**

Les provisions pour litiges couvrent essentiellement le risque encouru par le groupe au titre de contestations portées devant le Conseil de Prud'hommes par quatre salariés.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages postérieurs à l'emploi couverts par des provisions concernent les engagements de retraite du personnel employé en France ainsi que les médailles du travail. Les provisions sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

	31.10.2015	
	Siège	Casinos
Indemnités de Fin de Carrière :	de 0 à 30% (table statistique)	
Turn-over		
Taux d'actualisation	2,0%	2,0%
Taux de revalorisation des salaires	1,8%	1,8%
Taux de charges sociales (moyenne)	45,3%	45,3%
Age probable de départ des salariés	64 ans	64 ans
Médailles du travail : (échéance pour obtention)		
20 années d'ancienneté professionnelle toutes branches	N/A	750 €
30 années d'ancienneté professionnelle toutes branches	N/A	1 000 €
35 années d'ancienneté professionnelle toutes branches	N/A	1 500 €
40 années d'ancienneté professionnelle toutes branches	N/A	1 mois de salaire de base

- **Montants reconnus au bilan**

	31.10.2015	31.10.2014
Valeur actuelle des obligations à l'ouverture	405	353
Coût des services rendus	24	39
Prestations payées	(3)	-
Actualisation (en autres produits et charges financiers)	7	9
Pertes (gains) actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	(5)	9
Variations de périmètre	-	(5)
Autre	11	-
Valeur actuelle des obligations à la clôture	439	405
Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	405	353
Cotisations versées aux régimes	24	39
Prestations payées	(3)	-
Rendement attendu des actifs du régime	7	9
Pertes (gains) actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	(5)	9
Variations de périmètre	-	(5)
Autre	11	-
Juste valeur des actifs de couverture à la clôture	439	405
Charges de personnel (coûts des services rendus)	32	34
Coût financier	7	9
Rendement attendu des actifs du régime (résultat financier)	-	-
Autre	-	-
Charges comptabilisées à la clôture	39	43

## 12) Impôts différés

- **Impôts différés comptabilisés**

	31.10.2015		31.10.2014	
	Bases	Impôt différé	Bases	Impôt différé
Impôts différés				
Bases d'impôt différé actif :				
Provision pour indemnité de retraite	339	113	300	100
Organic	4	1	10	3
Participation des salariés	115	38	112	37
Déficits fiscaux propres à SFC ou du groupe d'IF (1)	592	197	819	273
Déficits fiscaux propres à CECPAS (Collioure) (1)	267	89	267	89
	1 317	439	1 508	503
Bases d'impôt différé passif :				
Actualisation des dettes liées au plan de continuation (SFC)	592	197	819	273
Actualisation des dettes liées au plan d'apurement du passif (CECPAS)	267	89	267	89
	859	286	1 086	362
Impôt différé Actif (Passif) net		153		141
Dont :				
Impôt différé Actif après compensation des groupes intégrés fiscalement		153		141

(1) Les déficits ne sont activés qu'à hauteur des passifs d'impôts différés comptabilisés.

- **Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif**

	31.10.2015	31.10.2014
Résultat consolidé avant impôt	535	1 321
Charge (crédit) d'impôt réel	10	21
Taux d'impôt théorique du Groupe	33,33%	33,33%
Taux d'impôt effectif du Groupe	-1,89%	-1,62%
Charge (crédit) d'impôt théorique	(178)	(440)
Effet sur l'impôt théorique :		
Des différences permanentes	(284)	(112)
Déficits fiscaux nés dans l'exercice et non activés	(248)	(104)
Impôts sans base	3	7
Utilisation de déficits antérieurs non reconnus	717	670
Charge (crédit) d'impôt réel	10	21

### 13) Fournisseurs et comptes rattachés

	31.10.2015	31.10.2014
Dettes fournisseurs	948	1 530
Fournisseurs, factures non parvenues	340	298
	1 288	1 828
Dont :		
Casinos	635	971
Holding	653	857
	1 288	1 828

### 14) Dettes fiscales et sociales

	31.10.2015	31.10.2014
Dettes sociales :		
Personnel et comptes rattachés (1)	612	685
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	459	604
	1 071	1 289
Dettes fiscales (hors passifs d'impôts exigibles)		
Opérations particulières avec l'Etat (2)	819	676
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	154	129
Etat, autres impôts, taxes et versements assimilés	30	12
Etat, charges à payer	165	233
	1 168	1 049
Total	2 239	2 338
Dont :		
Casinos	1 993	2 070
Holding	246	269
	2 239	2 338

(1) Dont 115 K€ (31.10.2014 : 112 K€) au titre de la participation des salariés aux résultats de Casino de Gruissan.

(2) Il s'agit des sommes dues à l'Etat au titre des parts prélevées sur le produit brut des jeux du mois précédent.

## 15) Autres passifs courants

	31.10.2015	31.10.2014
Subventions à moins d'un an	41	44
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	918	389
Avances et acomptes reçus	336	334
Autres dettes	5	3
Créditeurs divers	16	83
Autres charges à payer	132	135
Prélèvement à employer (2)	-	274
Produits constatés d'avance	-	23
Total	1 447	1 286
Dont :		
Casinos	1 130	940
Holding	318	346
	1 447	1 286

(2) Prélèvements progressifs liés à l'activité des casinos supprimés au 1<sup>er</sup> novembre 2014.

## 16) Actifs et passifs financiers

### • Classement et méthode de comptabilisation des actifs et passifs financiers

Catégorie d'instruments financiers	Eléments	Rubrique du bilan IFRS	Evaluation au bilan à la date d'entrée	Evaluation ultérieure	Variation de juste valeur	31.10.2015	31.10.2014
<b>ACTIF</b>							
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Néant		Juste valeur	Juste valeur	P&L	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Autres créances rattachées à des participations		Juste valeur	Coût amorti	N/A	104	1 193
Prêts et créances	Créances clients	Clients	Juste valeur	Coût amorti	N/A	480	438
	Prêts Autres créances immobilisées Dépôts et cautionnements donnés Autres créances d'exploitation	Autres actifs financiers non courants ou Autres actifs courants				984	714
Actifs financiers disponibles pour la vente	Titres de participation	Autres actifs financiers non courants	Juste valeur	Juste valeur	KP	1	1
	VMP Disponibilités	Trésorerie et équivalents de trésorerie				3 036	2 783
<b>PASSIF</b>							
Passifs financiers	Emprunts auprès des établissements de crédit	Emprunts auprès des établissements de crédit ou Emprunts et dettes financières divers (courants et non courants)	Juste valeur	Coût amorti	N/A	8 093	7 930
	Dépôts et cautionnements reçus					1 061	993
	Dettes rattachées à des participations						
	Concours bancaires courants						
	Dettes fournisseurs	Fournisseurs ou Autres passifs non courants ou Autres passifs courants ou Dettes fiscales et sociales				1 288	1 828
	Autres dettes diverses d'exploitation					1 639	1 519
						2 239	2 338
Passifs financiers évalués au coût amorti	Néant		Coût amorti	Coût amorti	N/A	-	-

### • Reclassement ou décomptabilisation

Compte tenu de la modification substantielle des termes de son passif initial et en conformité avec la norme IAS 39 :

- Société Française de Casinos a décomptabilisé le passif financier de son bilan au titre de l'extinction de son passif initial et a comptabilisé un nouveau passif financier relatif aux dettes liées à la procédure collective et à son étalement sur 8 ans.
- la société CECPAS exploitante du casino de Collioure a décomptabilisé le passif financier de son bilan au titre de l'extinction de son passif initial et a comptabilisé un nouveau passif financier relatif aux dettes liées à la procédure collective. Il est rappelé que le casino a été placé en Redressement Judiciaire au 01/07/2015.

- **Instruments de garantie**

Pour garantir l'emprunt obligataire, les actions de la SAS Casino de Gruissan anciennement « Centre d'Animation Le Phoebus » font l'objet d'un nantissement :

Instruments de garantie	31.10.2015		31.10.2014	
	Valeur comptable sociale	Valeur consolidée	Valeur comptable sociale	Valeur consolidée
Nantissement d'actions : SAS Casino de Gruissan	1 372 041	0	1 372 041	0

- **Instruments financiers composés comprenant de multiples dérivés incorporés**

Société Française de Casinos ne détient pas d'instruments financiers composés classés en passifs financiers.

- **Défaillances et inexécutions**

Néant.

- **Instruments dérivés**

Néant.

- **Risques liés aux actifs et passifs financiers**

- Risque de crédit : Société Française de Casinos a provisionné des créances impayées pour leur totalité correspondant au risque qu'elle a vis-à-vis d'un tiers. De ce fait, Société Française de Casinos n'encourt pas de risque financier.

- Risque de liquidité : les financements de Société Française de Casinos sont principalement constitués d'emprunts bancaires et obligataires et d'avances consenties par ses actionnaires et leurs sociétés apparentées. Cf. note 10 supra.

Les emprunts souscrits par le Groupe contiennent des clauses usuelles restreignant la liberté opérationnelle du Groupe, en particulier sa capacité à consentir des sûretés, à contracter ou consentir des emprunts, à accorder des garanties ou à réaliser des opérations d'acquisition ou de cession. En outre, ces emprunts prévoient des clauses d'exigibilité usuelles, notamment en cas de survenance de certains événements tels par exemple en cas de liquidation judiciaire ou de plan de cession dans le cadre d'une procédure collective ou en cas de non-paiement à son échéance d'une somme due au titre d'un contrat de prêt. Ces contrats d'emprunts ne contiennent pas de clause d'exigibilité fondée sur le respect de ratios financiers.

- Risque de taux : les actifs et les passifs financiers s'analysent comme suit :

	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Passif financier	941	4 463	3 750	9 154
Actif financier (disponibilité)	3 334			3 334
Position nette avant gestion	2 393	(4 463)	(3 750)	5 820
Hors bilan				
Position nette après gestion	2 393	(4 463)	(3 750)	5 820

- Risque de change : Le risque est jugé non significatif au regard des volumes traités en devises.

## 17) Informations sectorielles

Suite à la cession des Centres de jeux « La Tête Dans les Nuages » et des partenariats rattachés à l'enseigne, les Casinos de Gruissan, de Châtelguyon, de Port-la-Nouvelle et de Collioure constituent le secteur « Casinos ».

Les autres sociétés du Groupe, celui du secteur « Holding ».

- **Analyse du capital investi par activité**

	31.10.2015		31.10.2014	
Répartition par activité :				
Casinos	23 775	100,1%	22 856	97,3%
Holding	(19)	-0,1%	628	2,7%
	<b>23 756</b>	<b>100,0%</b>	<b>23 484</b>	<b>100,0%</b>
Répartition par sites :				
Gruissan	10 961	46,1%	10 671	45,4%
Port-la-Nouvelle	1 029	4,3%	932	4,0%
Châtelguyon	8 517	35,9%	8 529	36,3%
Collioure	3 268	13,8%	2 725	11,6%
Internet (200% Poker)	-	-	-	-
Holding	(19)	-0,1%	628	2,7%
	<b>23 756</b>	<b>100,0%</b>	<b>23 484</b>	<b>100,0%</b>
Réconciliation du capital investi :				
Capitaux propres	17 936	75,5%	17 399	74,1%
Endettement financier net (1)	5 820	24,5%	6 086	25,9%
Total des capitaux investis	<b>23 756</b>	<b>100,0%</b>	<b>23 484</b>	<b>100,0%</b>

(1) Nonobstant l'affectation spécifique de certaines lignes de crédit à une activité ou à des investissements ressortant de l'une ou de l'autre des activités, l'endettement est considéré au regard de la gestion du groupe comme non affecté.

- **Analyse sectorielle du bilan**

	Casinos		Holding		31.10.15	31.10.14
	2015	2014	2015	2014		
Goodwill	21 559	21 559			21 559	21 559
Immobilisations incorporelles	115	116	13	15	128	131
Immobilisations corporelles	5 845	5 425	35	46	5 881	5 471
Autres actifs financiers	18	40	86	1 153	104	1 193
Impôts différés actifs	152	140	1	1	153	141
Actifs non courants	<b>27 689</b>	<b>27 280</b>	<b>135</b>	<b>1 215</b>	<b>27 824</b>	<b>28 495</b>
Actifs destinés à la vente						
Stocks et en cours	163	157			163	157
Clients et compte rattachés	42	97	438	341	480	438
Autres actifs courants	294	195	391	519	685	714
Actif d'impôt exigible	100	36	248	113	348	149
Actifs courants	<b>599</b>	<b>486</b>	<b>1 077</b>	<b>972</b>	<b>1 676</b>	<b>1 459</b>
Dettes financières diverses		50		5		55
Passifs non courants	191	234			191	234
Provisions non courantes	436	624	3	73	439	697
Impôts différés passif						
Passifs non courants	<b>628</b>	<b>907</b>	<b>3</b>	<b>78</b>	<b>631</b>	<b>985</b>
Passifs destinés à la vente						
Fournisseurs	635	971	653	857	1 288	1 828
Dettes fiscales et sociales	1 993	2 070	246	269	2 239	2 338
Autres passifs courants	1 130	940	318	346	1 447	1 286
Provisions courantes	129	22	10	10	139	32
Passif d'impôt exigible						
Passifs courants	<b>3 886</b>	<b>4 003</b>	<b>1 227</b>	<b>1 482</b>	<b>5 113</b>	<b>5 484</b>
Capitaux investis	<b>23 775</b>	<b>22 856</b>	<b>(19)</b>	<b>628</b>	<b>23 756</b>	<b>23 484</b>

- **Analyse des résultats par activités**

	Casinos		Holding		Jeux virtuels		31.10.15	31.10.14
	2015	2014	2015	2014	2015	2014		
Produit des activités ordinaires (1)	12 434	12 219	-	3	-	-	12 434	12 222
Charges opérationnelles	10 669	11 084	1 101	1 039	-	-	11 770	12 124
<i>Dont : dotation nettes aux amortissement et provisions</i>	995	1 138	22	57	-	-	1 017	1 196
Résultat opérationnel courant	1 765	1 135	(1 101)	(1 037)	-	-	664	98
Autres produits et charges opérationnels non courants	93	59	-	(26)	-	-	93	33
Résultat opérationnel	1 858	1 193	(1 101)	(1 062)	-	-	757	131
Résultat net des activités arrêtées/cédées					28	1 509	28	1 509

(1) Il n'existe pas de ventes inter segments

### 18) Produits et charges opérationnels non courants

Au 31 octobre 2015, les produits et charges opérationnels non courants sont composés principalement d'un produit exceptionnel sur les prélèvements à employer de 147 K€ supprimés au 1<sup>er</sup> novembre 2015 ainsi que des régularisations de produits et charges liés à la procédure de redressement judiciaire du casino de Collioure et non déclaré au passif.

Au 31 octobre 2014, les produits et charges opérationnels non courants sont composés principalement d'un produit exceptionnel sur le prélèvement à employer de 140 K€ né antérieurement à la procédure de sauvegarde du casino de Collioure et non déclaré au passif et de provisions pour risques liées à la restructuration du casino de Collioure pour 110 K€.

### 19) Impôt sur les sociétés

- **Intégration fiscale**

Société Française de Casinos et ses filiales détenues à plus de 95% constituent un groupe fiscal intégré. De même, Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Châtelguyon et sa filiale directe constituent également un groupe fiscal intégré.

- **Ventilation de l'impôt sur les résultats**

La charge d'impôts s'analyse ainsi :

	31.10.2015	31.10.2014
Impôt courant	(2)	3
Impôts différés	12	18
(Impôt) crédit d'impôt	10	21

### 20) Résultat par action

(En euros)	31.10.2015	31.10.2014
Résultat net part du groupe	547 661	1 344 266
Nombre d'actions pondérées	5 092 470	5 092 470
Nombre moyen d'actions diluées	5 092 470	5 092 470
Résultat net par action	0,11€	0,26€
Résultat net dilué par action	0,11€	0,26€

## 21) Engagements hors bilan

### • Dettes garanties par des sûretés réelles

Nantissement de la totalité des 39.955 actions du Casino de Gruissan au profit des souscripteurs de l'emprunt obligataire.

La Société Française de Casinos a donné garantie autonome à première demande au « bailleur » du casino de Gruissan pour le paiement régulier du loyer. Cette garantie vaut pour la durée du bail, sa reconduction tacite ou son renouvellement.

Affectation hypothécaire sur l'ensemble immobilier du casino de Châtelguyon au profit du Groupe Partouche à hauteur de la créance.

Nantissement du fonds de commerce du casino de Collioure au profit des Brasserie MILLES à hauteur de 53 K€.

### • Engagements donnés

La société Française de Casinos s'est engagée à racheter les actions restantes de la société CECPAS au prix de 1 € dès la levée des conditions suspensives à la réalisation desdites cessions.

### • Engagements reçus

La Société Française de Casinos bénéficie de deux promesses de cessions à hauteur de 1 € pour l'ensemble des actions restantes de la société CECPAS soit 10 000 actions auprès de Messieurs Claude et Fougua, actionnaires de la société CECPAS.

### • Créances garanties par des sûretés réelles

Néant.

### • Autres engagements hors bilan

Une promesse synallagmatique de vente a été signée le 3 avril 2014 qui prévoit la cession de SEE CORTADE à SFC d'un ensemble immobilier et terrain situés à Collioure actuellement loués à la CECPAS détenue à 80% par SFC.

## 22) Charges de personnel, effectif à la clôture et droit à la formation

Ils ont évolué comme suit :

	31.10.2015 12 mois	31.10.2014 12 mois
Charges de personnel :		
Traitements et salaires	3 958	4 141
Charges sociales	1 271	1 403
Avantages postérieurs à l'emploi	36	27
Participation des salariés	115	112
	<b>5 380</b>	<b>5 683</b>
Dont : Casinos	4 987	5 385
Holding	393	298
	<b>5 380</b>	<b>5 683</b>
Effectif à la clôture :		
Cadres	28	31
Agents de maîtrise	14	19
Employés, ouvriers	102	108
	<b>144</b>	<b>158</b>
Dont : Casinos	140	154
Holding	4	4
	<b>144</b>	<b>158</b>

## 23) Informations relatives aux parties liées

- **Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction**

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordées aux membres des organes d'administration et de la direction du groupe, s'établit comme suit :

	31.10.2015			31.10.2014		
	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total
Avantages à court terme :	172	85	257	172	87	259
Jetons de présence	10	2	12	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	56	18	74
<b>Total</b>	<b>182</b>	<b>87</b>	<b>269</b>	<b>228</b>	<b>105</b>	<b>333</b>

Par « avantages à court terme », il faut entendre la rémunération proprement dite, les congés payés, les primes, l'intéressement, les avantages en nature et la participation des salariés

- **Autres transactions avec les parties liées**

Les transactions avec les parties liées s'apprécient ainsi :

	31.10.2015			31.10.2014		
	Charges	Produits	Créances (dettes)	Charges	Produits	Créances (dettes)
SFC						
Verneuil Participations	Compte courant		(13)			(13)
Verneuil Participations	Opérations courantes	8		18		(4)
Frameliris	Compte courant			1		
Frameliris	Opérations courantes	239	(103)	441		(207)
<b>Total</b>		<b>247</b>	<b>-</b>	<b>461</b>	<b>-</b>	<b>(224)</b>

## 24) Honoraires des commissaires aux comptes

Au 31 octobre	EXPONENS				EY				EXCO			
	Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)		Montant (K€)	
	2015	%	2014	%	2015	%	2014	%	2015	%	2014	%
<b>Audit</b>												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
Emetteur	28	56	31	56	28	33	31	53				
Filiales intégrées globalement	22	44	22	40	23	27	20	34	18	100	18	100
<b>Sous-total</b>	<b>50</b>	<b>100</b>	<b>53</b>	<b>96</b>	<b>51</b>	<b>61</b>	<b>51</b>	<b>86</b>	<b>18</b>	<b>100</b>	<b>18</b>	<b>100</b>
Missions accessoires												
Emetteur		0	2	4	33	39	8	14				
Filiales intégrées globalement												
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>33</b>	<b>39</b>	<b>8</b>	<b>14</b>				
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>100</b>	<b>55</b>	<b>100</b>	<b>84</b>	<b>100</b>	<b>59</b>	<b>100</b>	<b>18</b>	<b>100</b>	<b>18</b>	<b>100</b>

## 25) Evénements postérieurs à la clôture

- **Société Française de casinos fait l'acquisition de 3 nouveaux casinos**

Société Française de Casinos annonce avoir signé le 18 décembre 2015 un protocole d'accord en vue de l'acquisition de 100% du capital du casino de Chamonix. Le Groupe annonce également une prise de participation de 49% au capital d'une filiale nouvellement créée, dénommée « Société Franco-Belge de Casinos » et détenue pour le solde (51%) par le Groupe de casinos belge Circus, dédiée à l'acquisition de 100% du capital des casinos de Leucate et Briançon.

Cette opération s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement de Société Française de Casinos visant à s'imposer comme un acteur de référence du marché des casinos en France en se recentrant sur son cœur de métier, le gaming, contribuant ainsi à renforcer l'attractivité de ses établissements.

Au cours de leur dernier exercice, les trois établissements ont généré un chiffre d'affaires net de prélèvements de 6.5 M€ (2.15 M€ réalisés par le casino de Chamonix, 2.2 M€ réalisés par le casino de Leucate, et 2.15 M€ par le casino de Briançon).

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX  
COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

---

**EXPONENS SYNERGIE AUDIT**

20, rue Brunel  
75017 Paris  
S.A.S. au capital de € 401.580

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG et Autres**

1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Société Française de Casinos

Exercice clos le 31 octobre 2015

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 octobre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société Française de Casinos, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Comme indiqué dans le paragraphe II « Faits caractéristiques de la période » de l'annexe, votre filiale, la société CECPAS Casino de Collioure exploitant le casino de Collioure, a été placée en procédure de redressement judiciaire le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Le 16 décembre 2015, le tribunal de commerce de Perpignan a prolongé la période d'observation jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2016 en vue d'arrêter un plan de redressement, ou à défaut de convertir la procédure en liquidation judiciaire de la société. Dans le cadre cette procédure, les créanciers de votre filiale ont été appelés à déclarer leurs créances. A ce jour le passif de celle-ci n'a pas encore été arrêté par le juge. Aucun plan de redressement n'a donc été produit par la société. Le passif consolidé contient également un passif gelé au titre de la procédure de redressement judiciaire pour un montant de K€ 3.753 après actualisation.

En l'absence de plan de redressement arrêté par le tribunal de commerce permettant de justifier la valeur de ces actifs et de ces passifs, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier si une dépréciation de ces actifs est nécessaire et pour quel montant ou si la juste valeur des passifs doit être modifiée.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus :

- La direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Les comptes sujets à des estimations comptables significatives sont décrits dans la note « Estimations et jugements » aux états financiers et sont principalement les goodwill pour K€ 21.559, les immobilisations incorporelles et corporelles pour K€ 6.009.
- S'agissant des goodwill, des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation (hors casino de Collioure), les données et les hypothèses utilisées par votre société. Nous avons vérifié que les notes 4, 5, et 6 du paragraphe « IV. Principes comptables et méthodes d'évaluation » et les notes 1, 2, 3 et 4 du paragraphe « V. Compléments d'information sur le bilan et le compte de résultat » aux états financiers donnent une information appropriée. Comme indiqué dans la note 2 du paragraphe « Compléments d'information sur le bilan et le compte de résultat » aux états financiers, les hypothèses-clés du test de dépréciation 2015 sont notamment le taux d'actualisation utilisé ainsi que les projections de flux de trésorerie futurs qui découlent du business plan élaboré par la direction de la société et autorisé par son conseil d'administration.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 2 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

EXPONENS SYNERGIE AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres

Nathalie Lutz

Nicolas Sabran

## **COMPTES SOCIAUX**

---

COMPTES ANNUELS  
**BILAN - ACTIF**

(en milliers d'euros)	31/10/2015			31/10/2014
	Brut	Amort.& Dépréciation	Net	Net
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits...	90	77	13	15
Fonds commercial	29 063	13 031	16 032	16 032
Autres immob. incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Inst. techniques, mat & outillage	3	1	2	3
Autres immob. corporelles	84	51	33	43
Immobilisations en-cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>	15 294	7 229	8 065	9 585
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>44 534</b>	<b>20 389</b>	<b>24 146</b>	<b>25 679</b>
<b>Stock et en cours</b>				
Matières premières et approv.				
Marchandises				
<b>Avances &amp; acomptes versés</b>	6		6	15
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	898	243	655	449
Autres créances	1 866	810	1 056	2 394
<b>Disponibilités</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 418		1 418	1 304
<b>Charges constatées d'avance</b>	19		19	16
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4 206</b>	<b>1 052</b>	<b>3 153</b>	<b>4 177</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>48 740</b>	<b>21 441</b>	<b>27 299</b>	<b>29 856</b>

**BILAN - PASSIF**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/10/2015</b>	<b>31/10/2014</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social	14 004	14 004
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	28	28
Report à nouveau	2 006	201
<b>Résultat de l'exercice</b>	-2 341	1 805
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>13 697</b>	<b>16 038</b>
Provisions pour risques		420
Provisions pour charges	3	3
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>3</b>	<b>423</b>
<b>Dettes</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		5
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	628	836
Dettes fiscales et sociales	246	268
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4	32
Autres dettes	12 722	12 254
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>13 599</b>	<b>13 395</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>27 299</b>	<b>29 856</b>

## COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/10/2015</b>	<b>31/10/2014</b>
<b>Produits d'exploitation</b>		
Ventes de marchandises France		36
Ventes de marchandises Export		
Production vendue de service France	322	1 673
Production vendue de service Export		34
<b>TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>322</b>	<b>1 743</b>
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amort. et prov., transferts de charges	4	3
Autres produits		
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>326</b>	<b>1 746</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises		22
Variation de stock ( marchandises )		3
Achats de matières premières et autres approvisionnements		32
Variation de stock		87
Autres achats et charges externes	850	1 887
Impôts, taxes et versements assimilés	10	41
Salaires et traitements	271	514
Charges sociales	114	264
Dotations aux amortissements sur immobilisations	22	253
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	25	13
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	10	4
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 302</b>	<b>3 120</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-977</b>	<b>-1 374</b>

## COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/10/2015</b>	<b>31/10/2014</b>
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de participations	34	944
Produits autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo.	14	16
Autres intérêts et produits assimilés	2	1
Reprises sur provisions et transferts de charges	350	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>400</b>	<b>960</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	2 000	458
Intérêts et charges assimilées	387	5
Autres charges financières		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>	<b>2 387</b>	<b>463</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-1 987</b>	<b>498</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>-2 964</b>	<b>-876</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	63	38
Produits exceptionnels sur opérations en capital		3 201
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 843	45
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1 905</b>	<b>3 284</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	89	31
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 792	991
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 881</b>	<b>1 022</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>24</b>	<b>2 262</b>
Impôts sur les bénéfices	-599	-419
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-2 341</b>	<b>1 805</b>

## ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

### Note 1 - Faits majeurs survenus au cours de l'exercice

- **Poursuite du Plan de continuation**

Le 21 juillet 2015, la société s'est acquittée de la quatrième annuité prévue au plan. La direction reste confiante dans la capacité de la société à continuer à mettre en œuvre les actions nécessaires au respect des modalités du plan.

- **Cession de 19 737 actions SEMCG à FRAMELIRIS**

En date du 7 octobre 2015, Société Française de Casinos a cédé 19 737 actions de la Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Châtelguyon – SEMCG à la SNC Frameliris.

Cette cession a été autorisée au préalable par le Conseil d'Administration du 23 juillet 2015.

- **Demande d'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire de la société CECPAS**

Suite à la décision de rejet par la Chambre Commerciale de la Cour de Cassation en date du 5 mai 2015 du pourvoi contre la Société TAHOE entérinant un passif de 3 150 K€, la société CECPAS qui exploite le casino de Collioure a demandé en date du 1er juillet 2015 au Tribunal de Commerce de Perpignan d'étendre sa procédure de sauvegarde en règlement judiciaire afin de donner à la société le temps de renégocier avec ses créanciers.

Par un jugement du 1er septembre 2015, ce même tribunal, au regard des capacités financières suffisantes du casino pour lui permettre de poursuivre son activité et de préparer un plan de redressement, a autorisé la poursuite de la période d'observation jusqu'au 1er janvier 2016.

En date du 16 décembre 2015, la période d'observation a été prolongée jusqu'au 1er juillet 2016.

La Société Française de Casinos a tiré toute les conséquences dans ses comptes de cette situation ; les titres et le compte courant de la société CECPAS sont provisionnés à 100%. Il est précisé que la société n'a pas octroyé de garantie, d'aval ou de caution à la société CECPAS.

### Note 2 – Evènements postérieurs à la clôture

- **Acquisition de 3 nouveaux casinos**

Société Française de Casinos annonce avoir signé le 18 décembre 2015 un protocole d'accord en vue de l'acquisition de 100% du capital du casino de Chamonix. Le Groupe annonce également une prise de participation de 49% au capital d'une filiale nouvellement créée, dénommée « Société Franco-Belge de Casinos » et détenue pour le solde (51%) par le Groupe de casinos belge Circus, dédiée à l'acquisition de 100% du capital des casinos de Leucate et Briançon.

Cette opération s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement de Société Française de Casinos visant à s'imposer comme un acteur de référence du marché des casinos en France en se recentrant sur son cœur de métier, le gaming, contribuant ainsi à renforcer l'attractivité de ses établissements.

Au cours de leur dernier exercice, les trois établissements ont généré un chiffre d'affaires net de prélèvements de 6.5 M€ (2.15 M€ réalisés par le casino de Chamonix, 2.2 M€ réalisés par le casino de Leucate, et 2.15 M€ par le casino de Briançon).

- **Modes et méthodes d'évaluation**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 applicables à la clôture de l'exercice.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, conformément au principe de permanence des méthodes.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens.

Des provisions sont constituées en fonction de la dépréciation des postes de l'actif ou de la probabilité de risques ou charges au passif.

- **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les frais accessoires non représentatifs d'une valeur vénale sont exclus et portés directement en charges d'exploitation de l'exercice.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire pour chaque immobilisation en fonction de leur nature et de leur durée d'utilisation prévue.

Le mali technique dégagé suite à la dissolution de Société Holding de Casinos au 30.10.2008 est inscrit au bilan et fait annuellement l'objet d'un test de perte de valeur (cf note 4.1).

Le tableau ci-joint mentionne les méthodes d'amortissement retenues par nature d'immobilisations.

	<b>Mode d'amortissement</b>	<b>Durée d'utilisation</b>
<b>Immobilisations Incorporelles</b>		
Logiciels	Linéaire	1 an
<b>Immobilisations Corporelles</b>		
Machines de jeu	Linéaire	3, 4 et 8 ans
Attractions médianes	Linéaire	7 et 10 ans
Agencements, aménagements divers	Linéaire	7 ans
Matériel de bureau et Informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

- **Immobilisations financières**

Les immobilisations financières représentent les titres de participations, les créances rattachées à des participations ainsi que les dépôts et cautionnements. Les titres de participations sont inscrits au bilan à leur valeur brute, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition (y compris les frais d'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence pour les immobilisations financières autres que les titres de participation.

Les titres de participation sont dépréciés lorsque les événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur des titres est susceptible d'être intervenue et qu'il s'agit de changements significatifs défavorables présentant un caractère durable qui affectent les hypothèses ou les objectifs retenus à la date de l'acquisition. Dans ces situations, Société Française de Casinos mesure la valeur d'utilité d'une participation par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés sur la base de taux appropriés, et en prenant en compte des éléments tels que les synergies attendues ainsi que la valeur stratégique de cette activité / entreprise pour le groupe.

- **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée en fonction de l'antériorité des créances et des perspectives de recouvrement.

- **Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire (cours du marché) est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

- **Provisions pour indemnité de départ en retraite**

La Société provisionne l'ensemble de ses engagements conformément aux recommandations de la CNCC et, notamment, la recommandation n°2003-R-01 du 1<sup>er</sup> avril 2003.

La Société constitue une provision pour indemnité de départ à la retraite du personnel actif ayant plus d'un an d'ancienneté conformément à la convention collective des Espaces de loisirs, d'attractions et culturels.

Le calcul de la provision tient compte des hypothèses actuarielles suivantes :

- taux de turn-over : en fonction de l'âge du salarié (table statistique)
- tables de mortalité TH 06-08 et TF 06-08
- taux de revalorisation des salaires de 1,8%
- taux d'actualisation de 2%.

#### Note 4 - Informations complémentaires sur les postes du bilan

##### **4.1 – Immobilisations**

<i>Valeurs brutes (en milliers d'euros)</i>	<b>Début de l'exercice</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>Fin de l'exercice</b>
Fonds commercial & Droit au bail	29 063			29 063
Logiciels et PCB	86	4		90
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations en cours				
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>29 149</b>	<b>4</b>		<b>29 153</b>
Installations, matériel & outillage	3			3
Agencements, aménagements divers				
Matériel de transport	40			40
Matériel de bureau, mobilier	39	5		44
Immobilisations en cours				
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>82</b>	<b>5</b>		<b>87</b>
Titres de participations	15 740	1 242	1 787	15 195
Prêts & autres immob. Financières	1 517	14	1 433	99
<b>Immobilisations Financières</b>	<b>17 258</b>	<b>1 256</b>	<b>3 220</b>	<b>15 294</b>
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>46 489</b>	<b>1 265</b>	<b>3 220</b>	<b>44 534</b>

La diminution du poste « Prêts & autres immob. Financières » correspond principalement au paiement par anticipation du solde du prix de cession du fonds de commerce « La Tête dans les Nuages » suite à l'activation de

cette option par l'acquéreur. (cf note 1 – Faits majeurs survenus au cours de l'exercice dans les comptes annuels au 31 10 2014).

Le poste « fonds commercial & droit au bail » correspond au mali technique dégagé suite à la dissolution de Société Holding de Casinos au 30.10.2008.

Le mali technique est affecté à hauteur de :

	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Casino de Gruissan	20 246	8 218	12 028
Chatelcasino	8 112	4 108	4 004
Casino de Port la Nouvelle	705	705	
	29 063	13 031	16 032

A la clôture de l'exercice 2014-2015, le groupe SFC a effectué un test de perte de valeur sur les titres et le mali technique affecté, du casino de Gruissan, du casino de Port La Nouvelle, du casino de Châtel-guyon. Les valeurs d'entreprise ont été déterminées sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés générés par ces sociétés.

Les hypothèses retenues pour ces tests sont les suivantes :

2014-2015	Gruissan	Chatelcasino	Port La Nouvelle
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Période des prévisions	2016/2020	2016/2020	2016/2020
Taux d'actualisation	8,30%	8,30%	8,30%
Taux de croissance du CA à moyen terme	1,70%	1,70%	1,70%
Chiffre d'affaires 2014-2015	9 225 K€	4 783 K€	2 094 K€
Rentabilité attendue en fin de plan (2020)	26,8%	37,4%	16,0%

Les tests n'ont pas fait apparaître de perte de valeur pour les casinos de Gruissan, Châtel-Guyon, Port-la-Nouvelle. Pour le casino de Collioure, les circonstances actuelles (ouverture d'une procédure de redressement judiciaire le 01/07/2015) n'ont pas permis de réaliser de test. Toutefois, les titres de participation et le compte courant ont été dépréciés à 100%.

Le poste « Prêts & autres immob. Financières » comprend les dépôts et cautionnements versés au titre des baux commerciaux et les prêts à 20 ans versés auprès du Comité Interprofessionnel du Logement.

#### 4.2 – Amortissements

(en milliers d'euros)	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Logiciels et PCB	70	7		77
Immobilisations mises en concession				
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>70</b>	<b>7</b>		<b>77</b>
Installations, matériel & outillage		1		1
Agencements, aménagements divers				
Matériel de transport	21	8		29
Matériel de bureau, mobilier	16	6		22
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>37</b>	<b>15</b>		<b>52</b>
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS</b>	<b>107</b>	<b>22</b>		<b>129</b>

#### 4.3 – Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	A 1 an	Plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	49		49
Autres immobilisations financières	17		17
Clients douteux ou litigieux	295		295
Autres créances clients	603	603	
Personnel et comptes rattachés	3	3	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1	1	
Impôt sur les bénéfices	248	248	
Etats et autres collectivités : TVA	294	208	86
Autres impôts, taxes, versements assimilés			
Groupe et associés	1 267		1 267
Débiteurs divers	53	53	
Charges constatées d'avance	19	19	
<b>Total général des créances</b>	<b>2 848</b>	<b>1 134</b>	<b>1 714</b>

Le montant inscrit au poste « Groupe et Associé » correspond aux avances en compte courant de notre Société envers ses filiales. (cf. 4.10)

#### 4.4 – Composition du capital social & variation des capitaux propres

	Nombre d'actions	Valeur nominale
Au début de l'exercice	5 092 470	2,75 €uros
En fin d'exercice	5 092 470	2,75 €uros

La variation des capitaux propres par rapport à la clôture précédente se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capitaux propres au 31/10/14	Prime d'émission, de fusion, d'apport	Réserves	Report à nouveau	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Capitaux propres au 31/10/15
Capital social	14 004						14 004
Prime d'émission,	28						28
Réserve légale							
Report à nouveau	201			1 805			2 006
Résultat net	1 805			-1 805		-2 341	-2 341
Capitaux propres	16 038					-2 341	13 696

#### 4.5 – Etat des dépréciations et provisions

- **Etat des dépréciations**

(en milliers d'euros)	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Dépréciation / immos incorp	13 031			13 031
Dépréciation / titres particip	7 673	1 329	1 772	7 229
Dépréciation / Comptes clients	217	25		243
Autres Prov pour dépréciations	142	672	4	810
<b>Total des dépréciations</b>	<b>21 063</b>	<b>2 026</b>	<b>1 776</b>	<b>21 312</b>
<i>Dont dotations et reprises</i>				
· d'exploitation		25	4	
· financières		2 000		
· exceptionnelles			1 772	

- **Etat des provisions**

(en milliers d'euros)	Début de l'exercice	Dotations	Diminutions		Fin de l'exercice
			Utilisées	Non Utilisées	
Prov. / Litiges Prud'hommes	70		70		
Prov. / Retraite	3				3
Autr. prov. pr risques et chgs	350		350		
<b>Total des provisions</b>	<b>423</b>		<b>420</b>		<b>3</b>
<i>Dont dotations et reprises</i>					
· d'exploitation					
· financières			350		
· exceptionnelles			70		

A la clôture de l'exercice, il n'existe plus de litiges prud'homaux ».

#### 4.6 – Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

(en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établis crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	628	535		93
Personnel et comptes rattachés	23	23		
Sécurité sociale et organismes sociaux	56	56		
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxe sur la Valeur Ajoutée	151	151		
Etat, Autres impôts et taxes	17	17		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4	4		
Groupe et associés	6 633			6 633
Passif inscrit au plan de continuation	5 781	843	4 938	
Autres dettes	308	308		
Produits constatés d'avance				
<b>Total général des dettes</b>	<b>13 599</b>	<b>1 937</b>	<b>4 938</b>	<b>6 725</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Remboursements effectués				

#### 4.7 – Produits et charges imputables à un autre exercice

- Charges et Produits constatés d'avance

(en milliers d'euros)	31/10/2015	31/10/2014
Charges constatées d'avance	19	16
Produits constatés d'avance	-	-

- Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

(en milliers d'euros)	31/10/2015	31/10/2014
Créances clients et comptes rattachés	101	-
Autres créances	-	-
Organismes sociaux	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>101</b>	<b>0</b>

- Charges à payer incluses dans les postes du bilan

(en milliers d'euros)	31/10/2015	31/10/2014
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	293	247
Dettes fiscales et sociales	73	107
Autres dettes	6	6
<b>TOTAL</b>	<b>373</b>	<b>361</b>

#### 4.8 – Eléments concernant les entreprises liées

(en milliers d'euros)	31/10/2015	31/10/2014
<b>Postes du Bilan</b>		
Titres de participations	7 967	8 068
Créances clients et comptes rattachés	457	322
Autres créances	457	1 949
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107	280
Autres dettes	6 614	5 477
<b>Postes du compte de résultat</b>		
Produits de redevances	29	67
Rémunération du Président (SFC)	209	
Produits de participation		883
Autres produits financiers	34	61
Charges financières		1
Charges d'exploitation		504

#### 4.9 – Transactions avec les parties liées

Néant

#### 4.10 – Tableau des filiales et participations

(en milliers d'euros)	N°Siren	Siège Social	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Valeur d'inventaire brute	Valeur d'inventaire nette	Prêts et avances consentis	Cautions et avals fournis	CA net au 31/10/15
GRUISSAN	305 322 042	Gruissan	1 240	2 751	100,00	1 379	1 379	-2 153		5 970
PLN	407 654 094	Port-la-Nouvelle	328	21	100,00	5 250	1 191	403		1 721
CHATELCASINO	391 605 987	Châtel-Guyon	88	1 806	99,91	5 300	5 300	-766		3 063
COLLIOURE	382 014 645	Collioure	1 000	-2 887	80,00	102		670		1 538
200% POKER	522 208 933	Paris	500	-181	63,50	32		139		
SEMCG	395 780 380	Châtel-Guyon	653	-446	46,48	1 708		-1 518		
SIHCT	347 497 844	Paris	100	189	100,00	1 425	97	-1 987		

#### Note 5 - Informations complémentaires sur les postes du compte de résultat

##### 5.1 –Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société se répartit comme suit :

(en milliers d'euros)	31/10/2015	31/10/2014
Chiffre d'affaires des machines de jeux		1 309
Partenariats et sous-locations		290
Autres produits d'exploitation	322	18
Locations des simulateurs de jeu et centres		21
Redevances		67
Vente de marchandises		36
<b>TOTAL</b>	<b>322</b>	<b>1 743</b>

La répartition par centres est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/10/2015	31/10/2014	Commentaires
Paris- Passage des Princes		1 423	Site cédé le 28/07/2014
Siège	322	70	
Marseille Pathé Plan de Campagne		17	Partenaire cédé le 28/07/2014
Marseille La Valentine		67	Partenaire cédé le 28/07/2014
Martigues		12	Partenaire cédé le 28/07/2014
Echirrolles-Bowling		41	Partenaire cédé le 28/07/2014
Nantes Saint-Herblain		4	Partenaire cédé le 28/07/2014
La Mer de Sable		6	Partenaire cédé le 28/07/2014
Parc Astérix		10	Partenaire cédé le 28/07/2014
Mons		24	Partenaire cédé le 28/07/2014
Tournai		10	Partenaire cédé le 28/07/2014
Tours		21	Partenaire cédé le 28/07/2014
Orgeval		33	Partenaire cédé le 28/07/2014
Le Pal		4	Partenaire cédé le 28/07/2014
<b>TOTAL</b>	<b>322</b>	<b>1 743</b>	

## 5.2 – Autres achats et charges externes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/10/2015	31/10/2014
Locations immobilières et charges locatives	59	436
Entretien et réparation	24	70
Assurances	91	20
Honoraires	257	223
Autres frais généraux	419	1 137
	850	1 887

## 5.3 – Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/10/2015	31/10/2014
Produits financiers de participation	34	944
Autres intérêts et produits assimilés	16	17
Reprises sur provisions et transferts de charges	350	
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>400</b>	<b>960</b>
Dot. Fin. aux amort. et provisions	2 000	458
Autres charges financières	387	5
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>2 387</b>	<b>463</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-1 987</b>	<b>498</b>

Les produits financiers sont principalement composés des intérêts de comptes courants des filiales pour 34 K€ (cf note 4.10).

Le poste « Dotations Financières aux amortissements et provisions » correspond principalement à la provision sur les titres de SIHCT pour 1.329 K€ et du compte courant COLLIOURE pour 670 K€.

## 5.4 – Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/10/2015	31/10/2014
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	63	38
Produits cessions des immobilisations		3 201
Reprises sur prov. risques et charges exceptionnels	1 843	45
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1 905</b>	<b>3 284</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	89	31
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	1 792	991
Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 881</b>	<b>1 022</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>24</b>	<b>2 262</b>

Le résultat exceptionnel est principalement constitué par :

- Provision suite à un contrôle d'Urssaf pour (7) K€.
- Produit exceptionnel sur exercice antérieur (rappel de charges ALLIANZ 2014 en notre faveur) pour 54K€.
- Le résultat de cession des titres de la société SEMCG pour (20) K€.

## Note 6 - Informations Hors Bilan

### 6.1 – Crédit-bail

Au 31 octobre 2015, la société ne détenait aucun crédit-bail en-cours.

## [Note 7 – Effectif moyen](#)

### 7.1 – Effectif moyen

L'effectif moyen s'établit à 4,47 équivalents temps plein en 2014-2015 contre 13,56 en 2013-2014.

### 7.2 – Ventilation par catégorie de l'effectif

	2015	2014
Cadres	1	2
Employés – Agents de maîtrise	3	12
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>14</b>

### 7.3 – Ventilation par tranche d'âge de l'effectif

	2015	2014
20 ans et moins	-	-
De 21 à 30 ans	-	4
De 31 à 40 ans	3	5
De 41 à 50 ans	1	4
51 ans et plus	-	1
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>14</b>

## [Note 8 - Rémunération des dirigeants](#)

### 8.1 – Information en matière de rémunération

La rémunération brute des dirigeants s'est élevée, pour l'exercice 2015, à un total de 75 K€ au titre du mandat détenu.

Aucune politique d'intéressement du personnel n'a été mise en place.

### 8.2 – Rémunération des organes d'administration

Au titre de l'exercice 2015, les rémunérations des organes d'administration s'établissent comme suit :

	31.10.2015			31.10.2014		
	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total
Jetons de présence	10	2	12	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	56	18	74
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>56</b>	<b>18</b>	<b>74</b>

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé aux dirigeants.

## [Note 9 - Engagements hors bilan](#)

### Dettes garanties par des sûretés réelles :

En garantie du remboursement de l'emprunt obligataire, la Société a octroyé aux souscripteurs des obligations un nantissement de la totalité des 39.955 actions du casino de Gruissan.

Une affectation hypothécaire sur l'ensemble immobilier du casino de Châtel-Guyon (représentant 2 206 K€ en valeur historique) a été inscrite en garantie de la dette Partouche.

La Société Française de Casinos a donné garantie autonome à première demande au « bailleur » du casino de Gruissan pour le paiement régulier du loyer. Cette garantie vaut pour la durée du bail, sa reconduction tacite ou son renouvellement.

#### Engagements donnés

La société Française de Casinos s'est engagée à racheter les actions restantes de la société CECPAS au prix de 1 € dès la levée des conditions suspensives à la réalisation desdites cessions.

#### Engagements reçus

La Société Française de Casinos bénéficie de deux promesses de cessions à hauteur de 1 € pour l'ensemble des actions restantes de la société CECPAS soit 10 000 actions auprès de Messieurs Claude et Fouga, actionnaires de la société CECPAS.

#### Note 10 – Intégration fiscale

Société Française de Casinos est tête du groupe fiscalement intégré SFC. Les conventions d'intégration fiscale signées avec les filiales du groupe fonctionnent selon le principe de neutralité. Chaque filiale du groupe intégré comptabilise sa charge d'impôt au taux de droit commun comme en l'absence d'intégration et s'en acquitte auprès de la société mère Société Française de Casinos. Les économies d'impôt liées aux déficits (survenus durant l'intégration) sont comptabilisées en résultat dans les comptes de Société Française de Casinos.

Selon ce principe de neutralité, Société Française de Casinos, a enregistré dans ses comptes au 31 octobre 2015 un produit d'intégration fiscal d'un montant de 603 K€ constitué par l'IS comptabilisé par ses filiales bénéficiaires : le casino de Gruissan pour 312 K€, Châtelcasino pour 287 K€ et le casino de Port-la-Nouvelle pour 3K€.

Le déficit groupe restant à reporter au 31 octobre 2015 s'élève à 925 K€.

#### Note 11 - Consolidation

Société Française de Casinos en tant que société mère du Groupe SFC intègre ses filiales dans ses comptes consolidés.

#### Note 12 - Information relative aux honoraires des Commissaires aux Comptes

<i>(en milliers d'euros)</i>	EXPONENS				ERNST & YOUNG			
	31/10/2015		31/10/2014		31/10/2015		31/10/2014	
	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels	28	100	31	95	28	46	31	80
Missions accessoires		0	2	5	33	54	8	20
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>100</b>	<b>33</b>	<b>100</b>	<b>61</b>	<b>100</b>	<b>39</b>	<b>100</b>

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX  
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

---

**EXPONENS SYNERGIE AUDIT**

20, rue Brunel  
75017 Paris  
S.A.S. au capital de € 401.580

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG et Autres**

1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Société Française de Casinos

Exercice clos le 31 octobre 2015

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 octobre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Française de Casinos, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe aux comptes annuels relative à la situation de votre filiale, CECPAS Casino de Collioure, ainsi que les conséquences de celle-ci sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2015 de votre société.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La direction de votre société effectue des estimations et formule des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. En particulier, comme le précise la note 3 de l'annexe aux comptes annuels, les immobilisations incorporelles et les titres de participation inscrits à l'actif du bilan pour leur coût historique d'acquisition augmenté des frais d'acquisition sont dépréciés lorsque leur valeur actuelle, appréciée notamment sur la base de perspectives de résultats futurs, est inférieure à la valeur comptable. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de cette méthode au 31 octobre 2015, ainsi que les données et les hypothèses utilisées. Nous avons revu les calculs effectués par votre société et vérifié que les notes 4.1 et 4.5 de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi :

- nous vous signalons que votre société n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans le rapport de gestion, prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce ;
- nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 2 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

EXPONENS SYNERGIE AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres

Nathalie Lutz

Nicolas Sabran

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

---

**EXPONENS SYNERGIE AUDIT**

20, rue Brunel  
75017 Paris  
S.A.S. au capital de € 401.580

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG et Autres**

1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Société Française de Casinos

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2015

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

**Avec la société Frameliris**

#### **Administrateur concerné**

M. Pascal Pessiot, gérant de la société Frameliris.

### **Nature et objet**

Acquisition de 19.737 actions de la société SEMCG.

### **Modalités**

Votre société a vendu, le 5 octobre 2015, à la société Frameliris, 19.737 actions de la société SEMCG sur les 40.800 actions composant le capital social, moyennant le prix de € 1. Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration du 23 juillet 2015.

### **Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société**

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : l'objectif de cette opération est de pouvoir utiliser cette société, qui n'a plus ni actif, ni activité, pour acquérir le casino de Cap Vern, l'héritière du propriétaire des titres ne voulant plus céder ses titres à votre société. Un pacte d'actionnaire a été conclu aux termes duquel votre société conserve la gestion et le contrôle de la Société des Eaux Minérales et des Etablissements Thermaux de Châtelguyon – SEMCG.

### **Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **1. Avec la société Verneuil et Associés, administrateur et actionnaire détenant plus de 10 % du capital de votre société**

##### **Administrateur concerné**

Société VERNEUIL PARTICIPATIONS, Administrateur et actionnaire détenant plus de 10% du capital de SFC et contrôlée à 90% par la société VERNEUIL ET ASSOCIES.

##### **Nature et objet**

Convention d'assistance juridique.

##### **Modalités**

La société Verneuil et Associés s'est engagée à mettre à la disposition de votre société et de ses filiales une assistance permanente en matière juridique en contrepartie d'une rémunération calculée au prorata du temps réellement passé par le personnel de la société Verneuil et Associés sur les dossiers du groupe SFC.

Par ailleurs, le montant de cette rémunération est augmenté d'un forfait de 3 % correspondant aux frais générés dans le cadre de l'exécution desdites prestations.

Cette convention a été autorisée a posteriori par le conseil d'administration du 14 février 2012 et ratifiée par l'assemblée générale du 18 avril 2013.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé une charge de € 7.708,34 pour l'exercice 2014-2015.

#### **2. Avec la société Frameliris**

##### **Administrateur concerné**

M. Pascal Pessiot, gérant de la société Frameliris.

### **Nature et objet**

Convention de prestations de services et d'assistance.

### **Modalités**

Assistance et conseil dans les domaines du développement, des investissements, de la négociation ou renégociation avec notamment les partenaires pour les contrats en cours ou à venir, les créanciers, tant de la société que de ses filiales.

Une mission de secrétariat a été ajoutée par avenant avec prise d'effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 2012.

La rémunération de cette prestation comporte une partie fixe annuelle de € 144.000 hors taxes payée mensuellement et une partie variable égale à 7 % hors taxes de la variation entre l'exercice clos le 31 octobre N-1 et celui clos le 31 octobre N à périmètre égal de chacun des montants ci-après, à savoir :

- l'augmentation du chiffre d'affaires hors taxes,
- l'augmentation de l'EBITDA,
- de la diminution du passif,
- du montant des cessions d'actif,
- du montant des prix d'acquisition.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 14 février 2012 et signée le 15 février 2012, l'avenant n° 1, par le conseil d'administration du 11 septembre 2012 et signé le 12 septembre 2012. L'avenant n° 2 du 3 mars 2014 est venu modifier le mode de calcul de la partie variable et a été autorisé par le conseil d'administration du 13 février 2014.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé une charge de € 238.850,05 pour l'exercice 2014-2015.

### **3. Avec la société CECPAS Casino de Collioure**

#### **Administrateurs concernés**

MM. Carlos Ubach, président de CECPAS Casino de Collioure ; Pascal Pessiot, représentant permanent de votre société au sein du conseil d'administration de CECPAS Casino de Collioure et Daniel Reyne, administrateur de CECPAS Casino de Collioure.

#### **a) Convention de prestations de services de siège**

##### **Nature et objet**

Convention de prestations de services de siège.

##### **Modalités**

La rémunération des prestations de services de siège est calculée sur la base des frais de structure supportés par votre société augmentés de 10 % multipliés par le chiffre d'affaires (produit des jeux après prélèvements et du chiffre d'affaires hors taxes dégagé par les autres activités) réalisé par la CECPAS Casino de Collioure, le tout divisé par le chiffre d'affaires (produits des jeux après prélèvements et du chiffre d'affaires hors taxes dégagé par les autres activités) réalisé par le groupe.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 2 juillet 2013.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé un produit de € 10.160,28 pour l'exercice 2014-2015.

#### **b) Convention de trésorerie**

##### **Nature et objet**

Convention de trésorerie.

**Modalités**

La convention n'est pas rémunérée.

Cette convention a été ratifiée par l'assemblée générale du 16 avril 2015.

Paris et Paris-La Défense, le 2 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

EXPONENS SYNERGIE AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres

Nathalie Lutz

Nicolas Sabran

